

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 2 novembre 2015

Le conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 2 novembre 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier Le RESTE
Mme Anne SOUYRIS
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
Mme Olga TROSTIANSKY
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY

A donné pouvoir :

M. Frédéric BOUSCARLE donne pouvoir à Mme PAWLIK.

Le quorum est atteint.

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 44.

De manière liminaire, **M. FÉRAUD** annonce la démission du conseil de Madame Martine Cerdan, aussi que de deux colistiers de la liste conduite par Déborah PAWLIK, qui ont renoncé à intégrer le conseil d'arrondissement. M. FÉRAUD souhaite donc la bienvenue à Laurent SCHOUTETEN. M. Frédéric BOUSCARLE est par ailleurs excusé pour raisons de santé.

Mme PAWLIK remercie Madame Cerdan pour le travail accompli durant ces premiers mois de mandat. Suite à d'importants problèmes de santé cette année, elle a pris la décision de renoncer à ses fonctions électives.

M. FÉRAUD remercie également Madame Cerdan pour le travail accompli au sein des différentes instances dans lesquelles elle a représenté l'opposition (comme la commission crèches).

Vœux du pré conseil

Histoire et vie du 10^e – chapelle Saint-Lazare

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers ;

La Ville de Paris vient de faire un travail remarquable de restauration du site Saint-Lazare, et vient d'y installer la médiathèque *Françoise Sagan*, qui est l'une des plus belles de Paris.

Mais une partie de l'ensemble n'a pas été intégrée dans les travaux de restructuration : la chapelle Saint-Lazare. Il s'agit d'un beau bâtiment néoclassique qui a été construit en 1823 par Louis-Pierre Baltard (1764-1846), alors architecte des prisons du département de la Seine depuis 10 ans.

La chapelle de plan pseudo basilical, avec une abside semi-circulaire, est décorée de colonnes doriques. Elle est caractérisée par ces deux niveaux, une sorte de sous-sol ouvert et des galeries latérales de belle ampleur. Cette disposition avait pour objectif de différencier l'entrée des détenues de droit commun de celle des prostituées et évitait qu'elles se trouvent ensemble dans la nef.

Cette chapelle est un témoin de l'architecture religieuse de la Restauration, période assez peu féconde, et c'est une œuvre bien représentative de Louis Pierre Baltard qui a beaucoup participé aux débats architecturaux de son temps, mais qui a assez peu construit.

Vers 1935, on a donné à la façade un pseudo style Louis XIII en plaquant un parement de briques et de pierres. La chapelle et l'ancienne infirmerie, du même architecte, sont inscrites au titre des monuments historiques depuis le 28 novembre 2005.

M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous tenons à vous alerter sur l'état de dégradation avancée de ce bâtiment, qui est aujourd'hui interdit à la

visite pour des raisons de sécurité. La presse a annoncé il y a quelque temps que la Ville de Paris travaillait sur un projet consistant à faire de cette chapelle un lieu pour des conférences et des expositions, projet qui nous semblerait cohérent par rapport à son intérêt architectural et par rapport à la nouvelle vocation du site.

C'est pourquoi nous souhaiterions savoir si une remise en état est prévue, et si oui, dans quels délais.

Nous formulons le vœu que sa future affectation soit en adéquation avec la vocation culturelle du site.

M. ALGRAIN reconnaît l'importance de ce vœu qui concerne un site ayant pris une nouvelle dimension avec l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan. La valorisation du site avait commencé avec la construction d'une école maternelle, puis la rénovation d'une partie des bâtiments pour y installer le centre social Paris des Faubourgs et une crèche. À l'époque, il n'avait pas été possible de dégager les financements nécessaires pour mener la rénovation de la chapelle.

Le bâtiment actuel, qui est un très beau bâtiment, se trouve être effectivement en très mauvais état. Des testeurs ont été mis en place pour mesurer les fissures des murs et il semblerait que ces fissures n'évoluent plus. Une rénovation extérieure engagerait des montants très importants. Par ailleurs, le plancher du bâtiment n'est pas loin de présenter un risque d'écroulement. Il conviendra donc de le sécuriser avant toute utilisation et cette opération indispensable aura également un prix important.

Quel que soit le choix que fera l'équipe municipale sur la vocation future de la Chapelle, la dimension culturelle sera nécessairement présente, et ce en cohérence avec la médiathèque.

L'équipe municipale devra se positionner entre :

- des projets locaux présentés par plusieurs associations, sachant qu'il reviendra à la structure choisie de financer la sécurisation des locaux. De plus, la ville ne sera pas en mesure d'accompagner a posteriori les associations en termes de financement pour le fonctionnement. En termes d'autofinancement, **M. ALGRAIN** cite l'exemple réussi du Point Éphémère ;
- des projets culturels parisiens.

Toutefois, le directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris a bien indiqué qu'il ne sera pas possible de libérer les budgets permettant la rénovation de la chapelle, à l'identique de ce qui a été fait sur la médiathèque François Sagan (20 M€ de budget initial et 28/29 M€ de coûts définitifs).

L'équipe municipale sera très attentive à trouver des solutions, dans les semaines et les mois qui viennent, de sorte que ce bâtiment ne se dégrade pas davantage ; et ce, avec la vigilance consistant à ne pas engager les deniers des Parisiennes et des Parisiens au-delà des possibilités actuelles.

Mme PAWLIK remercie l'association Histoire et vie du 10^e pour sa question, mais se déclare circonspecte suite à la réponse de M. ALGRAIN. En termes chiffrés, « plusieurs milliers d'euros » ont été évoqués pour la rénovation du plancher, mais sans plus de détails. Mme PAWLIK estime qu'il conviendrait d'ores et déjà de commencer par un diagnostic précis de la question. S'il est bon de penser à l'avenir du site, encore faut-il que la rénovation puisse se faire.

Par ailleurs, la ville se déclare disposée à concéder l'occupation du site à une association ou un partenaire privé, et ce, avec un désengagement total de la Ville de Paris sur le sujet. Mme PAWLIK ne comprend pas que la rénovation du carré Saint-Lazare n'ait pas, à un seul moment, intégré ce « bijou du 10^e arrondissement » qu'est la chapelle.

Enfin, Mme PAWLIK déplore l'absence de calendrier à ce stade.

M. Le RESTE indique que le groupe communiste n'est pas en opposition fondamentale sur le vœu présenté par l'association Histoire et Vie. Il demande des précisions sur le rôle et des responsabilités des associations au plan particulier de la sécurité des lieux qu'elles occuperaient.

M. FÉRAUD comprend tout à fait que l'association Histoire et vies du 10^e s'intéresse à ce bâtiment qui fait partie de l'ensemble du site. Il se félicite des travaux déjà réalisés, qui représentent, comme l'a dit Eric ALGRAIN, un investissement très important et ont permis de réaliser des équipements qui, de l'avis général, sont des réussites.

La mairie du 10^e souhaite que la Ville de Paris entreprenne la rénovation de la chapelle pour en confier l'usage à un partenaire associatif. Le Maire cite l'exemple de l'association Ekluz, qui travaille dans le domaine des arts numériques dans le 10^e en lien avec beaucoup d'acteurs de l'arrondissement. Le partenaire qui sera choisi devra disposer de ses propres financements, soit privés soit publics, pour mener ses projets, ce qui n'occasionnerait donc pas de dépenses publiques supplémentaires.

Des études de diagnostic ont lieu en ce moment pour déterminer exactement le type de travaux qui devront être entrepris pour la mise en sécurité du bâtiment et son usage futur. Cette étude n'est pas finalisée, mais il est clair que les travaux devraient se monter à plusieurs centaines de milliers d'euros.

L'arrondissement se mobilisera pour obtenir les financements correspondants, dans un contexte où le budget de la Ville de Paris est contraint. **M. FÉRAUD** espère personnellement parvenir à obtenir la réhabilitation de la chapelle Saint-Lazare, mais rappelle que cela n'était pas un engagement de campagne.

M. PASTISSON demande si la municipalité aurait connaissance de contraintes structurelles (poches de gypse, métro, etc.).

M. FÉRAUD répond par la négative. Un diagnostic devra justement être réalisé suite à une demande de l'arrondissement auprès de la Ville de Paris. Le cas échéant, l'investissement serait pris en charge par la ville.

M. ALGRAIN rappelle qu'en la matière, il convient de distinguer « sécurisation » et « rénovation ». Le diagnostic est en cours sur la sécurisation, pour un coût de 300 000 € minimum. Un éventuel occupant des lieux devra s'acquitter de cette somme dans le cadre de la sécurisation des lieux. Tout dépend de l'usage qui en sera fait. S'il s'agit d'un usage « de base », la Ville de Paris prendra en charge la rénovation. S'il s'agit d'un usage nécessitant une adaptation particulière, pour une association par exemple, il reviendra à cette dernière de le prendre en charge.

Un intervenant souhaite savoir quand une décision sera arrêtée.

M. FÉRAUD ne peut répondre avec certitude à ce stade, mais subodore que cela prendra quelques mois. Par ailleurs, une première réunion publique de concertation sur l'agrandissement du square Alban Satragne aura lieu le 26 novembre à la mairie. Dans ce cadre, il sera possible de reparler de la Chapelle et des éléments de diagnostic. M. FÉRAUD tient à poursuivre les actions engagées depuis 2001 visant à la rénovation complète du site.

Conseil de quartier Louis blanc Aqueduc

Marchés illégaux sous la ligne du métro n° 2

M. OTTAWAY précise que le vœu fait suite à de graves désordres constatés par les habitants sur l'espace public au débouché de la rue Perdonnet et de la rue Philippe de Girard, sur le boulevard de La Chapelle. Le conseil de quartier Louis blanc Aqueduc présente donc un vœu relatif au développement des marchés illégaux.

Avec l'aggravation de la crise, les marchés illégaux, proposant des objets généralement issus de la récupération, se sont développés, en particulier dans l'Est parisien. Ces marchés se traduisent par un envahissement de l'espace public (trottoirs, pistes cyclables...) par des vendeurs et un grand nombre d'acheteurs, hors de tout dispositif légal.

Le quartier de La Chapelle est confronté à l'un de ces marchés sauvages depuis maintenant plus d'un an, qui s'implante chaque mercredi et chaque samedi le long de la ligne de métro 2, entre les stations de La Chapelle et Stalingrad.

Si nous ne pouvons nier le dénuement de certaines populations très précarisées qu'attire ce marché, nous ne pouvons pas non plus, sous prétexte d'humanisme, fermer les yeux sur les problèmes de plus en plus importants que ce phénomène génère pour le quartier :

- monceaux de déchets, plastiques, vêtements, qui affectent, par leur quantité, la salubrité de l'espace public, face à des services de propreté dépassés et dans l'incapacité de nettoyer les lieux efficacement et dans les temps ;
- heurts, voire agressions par les « services d'ordre » mafieux qui profitent des démunis pour écouler des marchandises arrivant par véhicules utilitaires entiers, de manière organisée et aux antipodes d'un commerce « de survie » par des individus dans la détresse ;

- occupation des terre-pleins, des trottoirs, des pistes cyclables et débordements sur la chaussée de l'un des grands boulevards parisiens, au risque d'accidents.

De telles situations ne peuvent perdurer.

Dans un quartier où se cumule un ensemble de difficultés, les habitants demandent que, sans attendre davantage, de mesures soient prises pour :

- empêcher l'installation régulière de ces marchés illégaux ;
- développer de véritables filières de recyclage, via les associations, afin de subvenir aux besoins des populations les plus démunies ;
- combattre et éliminer les réseaux qui imposent leur loi sur ces marchés et profitent de la misère des plus vulnérables.

À l'appui de ce vœu, **M. OTTAWAY** a tenu à formuler deux observations.

M. OTTAWAY signale d'abord qu'aux préoccupations urgentes des habitants s'ajoutent l'extrême étonnement des Parisiens et voyageurs à leur passage par le métro La Chapelle. Cette station de métro, déjà d'un accès piéton très difficile à l'entrée comme à la sortie, n'est pas seulement le point d'arrêt de la ligne Nation - Dauphine, c'est aussi un point de liaison avec la Gare du Nord par un long couloir souterrain.

C'est ainsi qu'un grand nombre de voyageurs arrivant directement dans le 10^e viennent de la Gare du Nord, voire de l'aéroport de Roissy. En arrivant dans le quartier, la vision du paysage inouï de ce marché sauvage n'est pas du meilleur effet. De nombreux touristes se montrent stupéfaits par cette situation, au cœur de la capitale.

En outre, l'équipe d'animation du conseil de quartier n'ignore certainement pas que l'espace public qui s'étend sous le viaduc du métro est placé, à maints égards, sous surveillance d'ordre public et sous administration du 18^e arrondissement.

Le Conseil de quartier Louis blanc Aqueduc compte donc sur l'action déterminée de Monsieur le Maire, en coordination avec le préfet de police et avec le Maire du 18^e arrondissement.

La réponse à ce vœu serait un premier jalon indispensable avant que ne s'engage concrètement la préparation du projet de promenades urbaines entre les stations Barbès Rochechouart et Jaurès.

M. FÉRAUD se déclare en total accord avec les trois tirets du texte du conseil de quartier, à commencer par le développement de véritables filières de recyclage dans le cadre d'un travail d'insertion (comme le fait la Ville de Paris depuis plusieurs années). M. FÉRAUD ne croit pas en la pertinence de ce que l'on appelle un « Carré des biffins » sous le métro aérien au niveau du boulevard de La Chapelle. Le conseil de quartier reste bien évidemment libre de débattre de l'idée en son sein.

M. FÉRAUD a la volonté d'empêcher l'installation régulière de ces marchés illégaux. Comme l'a rappelé M. OTTAWAY, cette partie du territoire parisien, bien que frontalière du 10^e, relève pour sa gestion du 18^e.

En tant que maire du 10^e arrondissement, **M. FÉRAUD** éprouve de réelles difficultés à obtenir que le marché puisse être nettoyé dans la journée ; c'est pourquoi les dessous du métro aérien restent sales très longtemps.

S'agissant de la mobilisation policière, le commissaire du 10^e arrondissement n'est pas pilote de l'affectation des forces du 18^e arrondissement qui recense par ailleurs d'autres marchés sauvages de plus grande ampleur (Château-Rouge, porte Montmartre).

M. FÉRAUD se bat pour que La Chapelle ne soit pas oubliée et se félicite que le Conseil de quartier Louis blanc Aqueduc s'inscrive dans la même perspective.

Il rappelle que celles et ceux qui vendent et achètent sous le métro aérien sont en situation d'extrême précarité. Le problème principal lié à cette activité est donc moins lié à l'image offerte aux touristes qu'au vivre ensemble dans la cité. Il y a également un trouble à l'ordre public.

Il est vrai qu'il existe des organisateurs (les camionnettes mentionnées). **M. FÉRAUD** a connaissance de ce système et a demandé plusieurs fois au Procureur de la République que la police et la justice s'attaquent aux organisateurs et aux fournisseurs. M. FÉRAUD s'appuiera sur l'interpellation du conseil de quartier pour le demander à nouveau. Comme beaucoup d'autres sujets, celui-ci demandera une vraie volonté d'agir de la part de la police et du Parquet et au-delà, une vraie volonté de placer des moyens d'action à La Chapelle.

Il faut à la fois offrir des perspectives d'insertion (recyclage, réemploi) et en même temps faire en sorte que le nombre de lieux ne se multiplie pas. Récemment, la conférence de programmation des équipements a confirmé l'inscription de 8 millions d'euros au budget de la Ville de Paris pour 2016, en vue de réaménager le boulevard de La Chapelle en promenade urbaine. De ce point de vue, il faudra savoir délivrer des messages cohérents. Si le marché illégal prend de l'ampleur, il ne pourra pas y avoir de promenade urbaine.

Mme PAWLIK précise avoir été alertée par un certain nombre d'habitants, exaspérés à juste titre par cette situation.

Mme PAWLIK comprend mal comment Monsieur le Maire peut se dire conscient de la problématique et en même temps que sa résolution relève de l'arrondissement voisin. Le cas s'était déjà présenté avec le campement sauvage de La Chapelle. Il est temps que les maires des 10^e et 18^e arrondissements se parlent.

À ce jour, le conseil municipal n'a aucune réponse concrète et définitive sur la question de ce marché sauvage qui, deux fois par semaine, occupe illégalement l'espace public. Il est inacceptable que Monsieur le Maire ait besoin d'un vœu du conseil de quartier afin de prendre ses responsabilités et interpeller les autorités pour enclencher une action. Ce marché sauvage se développe depuis plus d'un an. Il est grand temps d'y opposer des réponses concrètes et

un calendrier précis. Les riverains ne peuvent plus se contenter de bonnes intentions et de paroles incantatoires.

Mme PAWLIK convient avec M. OTTAWAY de l'image déplorable donnée aux touristes arrivant dans le 10^e arrondissement. Une émission télévisuelle a d'ailleurs consacré un sujet spécifique au marché sauvage de La Chapelle. Le fait que les méthodes d'interpellation soient parfois un peu musclées est évidemment regrettable mais c'est la conséquence d'une situation qui n'est pas gérée en amont.

Mme PAWLIK demande que Monsieur le Maire prenne des engagements précis et concrets sur la question du marché sauvage de La Chapelle.

Enfin, **Mme PAWLIK** reste sceptique sur le projet de promenade urbaine – au motif que le projet de « balcon vert », de même nature, est présenté aux élus depuis dix ans sans voir de réalisation.

M. Le RESTE indique que les élus communistes partagent les appréciations et les propositions formulées par le conseil de quartier. La situation décrite est sérieuse, que ce soit les nuisances dans l'espace public ou l'exploitation de la misère. Cela mérite une attention et des interventions concrètes.

Le Conseil de quartier Louis blanc Aqueduc rappelle à juste titre que la Ville a obligation de s'occuper des populations précarisées ; et dans le même temps, d'écouter ce qu'expriment les riverains qui sont affectés dans leur quotidien. C'est la question du vivre ensemble dont parlait Monsieur le Maire.

Sur la question du ressenti des touristes, **M. Le RESTE** estime que ces populations précarisées font aussi partie des réalités de Paris.

M. Le RESTE ajoute que cette situation pose également des difficultés de circulation au centre de distribution de La Poste.

Le groupe communiste appuiera Monsieur le Maire dans ses demandes d'intervention auprès du Procureur de la République, dès lors qu'il a été fait état de pratiques mafieuses. Pour rappel, le groupe communiste du 10^e arrondissement avait interpellé le préfet de région de sorte que des décisions soient prises pour revenir à des situations plus conformes aux lois de la République.

Mme VASA estime, pour répondre à cette situation que tout le monde a bien décrite, que l'alternative la plus pérenne et la plus structurelle serait la création de ressourceries, des filières de réemploi et de recyclage. C'est un travail engagé par l'Hôtel de Ville et porté aujourd'hui par l'adjointe en charge de l'économie circulaire : Antoinette Guhl. Il s'agit d'un travail de longue haleine et en attendant, les besoins de ces personnes existent.

Mme VASA suggère d'encadrer ces pratiques, plutôt que de les laisser à la loi de la rue. Il importe de maîtriser la zone concernée par ces activités et de la déplacer éventuellement vers un endroit plus approprié du quartier. Ainsi, il serait possible de nettoyer plus fréquemment la

zone, de contrôler l'activité du réseau et de respecter la dignité des personnes. Cela réduirait les risques d'exploitation des personnes et réduirait également les nuisances engendrées par le caractère précaire et instable de cette installation.

C'est pourquoi le groupe écologiste propose un accompagnement de cette activité, plutôt qu'une répression.

M. FÉRAUD convient avec Mme VASA de l'utilité de rechercher des solutions, mais en dehors de l'espace public. Il cite l'exemple positif de la ressourcerie de quartier. Il ne doute pas que cette question sera résolue (comme l'a été celle du campement).

M. FÉRAUD n'a aucun problème de communication avec le maire du 18^e, ainsi que Mme PAWLIK le suggérait. Il se trouve que tous deux demandent à la Préfecture de police d'affecter des moyens plus importants sous le métro La Chapelle les mercredis matins. Concrètement, il faudrait un effectif policier assez conséquent pour empêcher l'installation et tenir le terrain, pour saisir toute la marchandise. La destruction systématique de marchandises peut être dissuasive et éviter que les gens ne reviennent mercredi après mercredi.

M. FÉRAUD partage en outre l'objectif d'insertion exprimé par les Verts, vis-à-vis des personnes qui viennent vendre sur ce marché. Il s'agit souvent de personnes dont les revenus sont extrêmement faibles, de personnes vivant de minimas sociaux ou de personnes sans papiers.

Enfin, Monsieur le Maire promet qu'au cours de son mandat, des projets comme le Balcon vert, la Promenade urbaine ou le Jardin de l'Échiquier se réaliseront. Il rappelle que plusieurs projets ont déjà vu le jour : la médiathèque François Sagan, la place de la République, le jardin Villemin ou le jardin Juliette Dodu, le cinéma Louxor, quelques centaines de places en crèche, l'école Schwartzberg, etc.

La priorité d'investissements de la Ville de Paris, conduite par Anne Hidalgo, dans les quartiers populaires du Nord-est parisien ne va pas s'arrêter. La situation était différente lorsque la droite était au pouvoir à la Mairie de Paris.

M. OTTAWAY assure que les habitants du quartier considèrent les situations de dénuement des personnes et qu'ils n'ont pas le « cœur sec ».

En l'occurrence, les touristes ont littéralement été choqués par « un paysage de désolation et d'immondices assez extraordinaire ». Des voisins ont aussi déploré le manque de réactivité policière et le peu de policiers présents. Selon M. OTTAWAY, une telle situation relève de la Ville de Paris et dépasse les compétences des maires des 10^e et 18^e arrondissements. Ce marché sauvage a désormais pris des proportions qui posent des problèmes d'ordre public et de sécurité. Le mercredi précédent, il n'était pas possible de franchir la rue Philippe de Girard (qui traverse le boulevard La Chapelle), ce qui entrave les trajets vers la Poste.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 1015196	12
Projet de délibération : MA1015197	12
Projet de délibération : MA1015198	26
Projet de délibération : MA1015199 - DEVE 2015 28.....	12
Projet de délibération : MA1015200	14
Projet de délibération : MA1015201	15
Projet de délibération : 2015 DASCO 10	15
Projet de délibération : 2015 DASCO 161	18
Projet de délibération : 2015 DDCT 126	19
Projet de délibération : 2015 DDCT 146	20
Projet de délibération : 2015 DDCT 148	21
Projet de délibération : 2015 DDCT 152	22
Projet de délibération : 2015 DDEEES 34.....	30
Projet de délibération : 2015 DDEEES 251.....	28
Projet de délibération : 2015 DEVE 128.....	14
Projet de délibération : 2015 DEVE 153.....	14
Projet de délibération : 2015 DFPE 142.....	31
Projet de délibération : 2015 DFPE 264.....	31
Projet de délibération : 2015 DFPE 278.....	32
Projet de délibération : 2015 DFPE 297.....	33
Projet de délibération : 2015 DFPE 380.....	34
Projet de délibération : 2015 DILT 31.....	34
Projet de délibération : 2015 DJS 80	35
Projet de délibération : 2015 DJS 319	35
Projet de délibération : 2015 DJS 370	37
Projet de délibération : 2015 DJS 373	37
Projet de délibération : 2015 DLH 118.....	38
Projet de délibération : 2015 DLH 165.....	38
Projet de délibération : 2015 DLH 212.....	39
Projet de délibération : 2015 DLH 239.....	39
Projet de délibération : 2015 DPA 83.....	40

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 1015196

Rapporteur : Rémi FERAUD

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer le secrétariat de séance à Léa VASA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du lundi 14 septembre 2015.

Projet de délibération : MA1015197

Rapporteur : Rémi FERAUD

M. FÉRAUD demande à Mme PAWLIK si ses corrections ont justement été réintégrées.

Mme PAWLIK le confirme, mais déplore avoir passé beaucoup de temps à la relecture de ce compte rendu, dont certaines phrases étaient incohérentes ou ne reflétaient aucunement ses propos. Mme PAWLIK insiste donc pour qu'un soin particulier soit apporté aux comptes rendus.

M. FÉRAUD confirme avoir lui-même modifié certains de ses propos dans lesquels il ne se reconnaissait pas. Il propose que le directeur des services de la mairie fasse une première relecture des comptes rendus, avant de les transmettre aux élus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Jardin rue de l'Échiquier (10^e) – Approbation du programme et du principe d'aménagement.

Projet de délibération : MA1015199 – DEVE 2015 28

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD rappelle que ce projet avait été initié bien avant le précédent mandat et qu'il avait nécessité de nombreux efforts pour préparer le terrain d'un point de vue administratif et surtout technique, car une partie de la parcelle était polluée par d'anciennes activités industrielles.

Ce jardin s'insère au cœur d'un îlot bordé par la rue de l'Échiquier au nord, la rue d'Hauteville à l'ouest et l'impasse Bonne nouvelle à l'est. Ce nouveau jardin est issu de la réunion de deux parcelles : l'une appartenant à ICF La Sablière (bailleur social) et l'autre à la Direction de la propreté et de l'eau de Paris. La superficie totale est de 1034 m².

La création de ce jardin avait pour objectif premier de désenclaver le site, notamment par la création d'un passage piéton accessible aux horaires d'ouverture du jardin (entre le bout de l'impasse de Bonne nouvelle et la rue de l'Échiquier). Il s'agissait aussi de permettre l'accès de tous, de limiter le sentiment d'insécurité du quartier, de diversifier les usages (jeux pour les

enfants, pelouses, bancs). La palette végétale est adaptée à la situation d'ombre du jardin, car cette parcelle a la particularité d'être très à l'ombre.

Enfin, il s'est agi de permettre une maintenance optimale du site pour les équipes de la Direction des espaces verts.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec les habitants (mai et septembre 2015) sur la base d'un projet initialement élaboré par la Direction des espaces verts. Ces deux réunions ont permis d'affiner le projet. Le jardin offrira une pelouse centrale, un parcours sportif, deux aires de jeu (une pour les tout-petits et une autre pour les enfants d'âge scolaire), ainsi qu'un jardin pédagogique pour les écoliers de l'école élémentaire faubourg Saint-Denis.

Les discussions ont porté sur le choix de l'aire ludique à mettre en place et sur le type d'équipement. Entre les deux projets, l'espace a été décroisé. Il y a désormais davantage d'assises (bancs supplémentaires). De plus, un traitement végétal du mur de la discothèque Le Memphis, situé dans l'impasse Bonne nouvelle, a été proposé dans le cadre des réunions de concertation.

Une quinzaine d'arbres devrait être plantée dans le cadre de ce projet.

La concertation n'est pas encore terminée ; le choix des jeux à installer sur l'une des aires ayant été confié aux enfants de l'école du faubourg Saint-Denis.

Trois délibérations sont à adopter sur ce projet pour :

- approuver le programme et le principe d'aménagement tel que proposé à l'issue de la concertation ;
- créer une servitude d'accès pour traverser l'immeuble de La Sablière, situé rue de l'Échiquier ;
- autoriser la mairie de Paris à demander les autorisations administratives nécessaires.

Enfin, **M. RAIFAUD** évoque le souhait des riverains de la rue de l'Échiquier que la municipalité travaille sur l'espace public dans l'impasse Bonne nouvelle et du côté de la rue de l'Échiquier. M. RAIFAUD propose de travailler, dans les prochains mois, à obtenir une concomitance entre l'ouverture du jardin et le traitement de l'espace public.

Mme PAWLIK votera en faveur de cette délibération, tant il est rare de voir apparaître de nouveaux espaces verts dans l'arrondissement.

Mme PAWLIK demande précision du nombre d'hectares qui seront créés pendant la mandature dans l'arrondissement.

Aussi trouve-t-elle regrettable que, pour ce type de sujets, la concertation ne soit pas élargie à l'arrondissement. Le groupe Les Républicains n'a lui-même été informé que tardivement des deux réunions de concertation. Il y aurait sans doute un certain nombre d'améliorations à apporter sur la campagne d'informations autour de ce type de projets.

M. RAIFAUD précise que les deux réunions publiques ont été annoncées sur le site Internet de la mairie et qu'une diffusion de flyers a été faite dans le quartier (avec « boitage » dans les immeubles les plus proches). Un effort de communication a été fait, mais peut toujours être amélioré. M. RAIFAUD discutera du sujet avec l'équipe d'animation du conseil de quartier lors d'une prochaine réunion.

M. RAIFAUD ne dispose pas d'éléments pour répondre à Mme PAWLIK sur le nombre d'hectares créés. Ce nombre dépendra du périmètre précis qui sera retenu pour l'extension du square Alban Satragne. Une incertitude demeure quant au Balcon vert, bien que les perspectives sont plutôt bonnes ainsi que l'a récemment constaté le conseil de quartier Saint-Vincent-de-Paul/Lariboisière. Il est prévu de construire un hôtel sur le toit duquel un jardin d'environ 1 000 m² serait accessible au public.

M. FÉRAUD se félicite de l'action de la gauche et des écologistes en termes de création d'espaces verts : le jardin Villemin il y a plusieurs années, la création à venir du jardin de l'Échiquier, l'extension du square Alban Satragne, la création du Balcon vert. Monsieur le Maire rappelle qu'en égard à la forte densité de l'arrondissement, augmenter la superficie des espaces verts suppose de détruire des immeubles.

La délibération est adoptée.

Objet : Jardin de la rue de l'Échiquier (10^e) – Convention de servitude d'accès avec ICF Habitat La Sablière
Projet de délibération : 2015 DEVE 128
Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Jardin rue de l'Échiquier (10^e) – Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.
Projet de délibération : 2015 DEVE 153
Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les conseils d'école.
Projet de délibération : MA1015200
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'en début de mandature, le conseil d'arrondissement avait procédé à la désignation d'un représentant au sein de chaque conseil d'école de l'arrondissement.

Il est demandé aux élus de bien vouloir délibérer à nouveau sur la liste des représentants dans les conseils d'école, suite à la récente démission de Madame Martine Cerdan – qui siégeait au conseil de l'école polyvalente Lancry.

Il est proposé de désigner Monsieur Laurent SCHOUTETEN pour la remplacer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein du conseil d'administration des collèges et lycées

Projet de délibération : MA1015201

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'en septembre 2015, une délibération était intervenue suite à la création du collège François Seligmann. Martine Cerdan était aussi représentante dans ce collège. Du fait de sa démission, le conseil d'arrondissement est amené à modifier le nom de l'un des deux représentants titulaires au conseil d'administration du lycée technologique Jules Siegfried.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Activités extrascolaires et périscolaires – Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs – Fixation des tarifs

Projet de délibération : 2015 DASCO 10

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette délibération a pour but de valider le principe de la mise en place d'un dispositif d'inscription préalable et obligatoire pour les centres de loisirs, à compter des vacances de printemps 2016.

Bien que l'inscription soit déjà obligatoire, une forme de laxisme a été constatée chez certains parents. En pratique, un grand nombre de centres de loisirs accueille pendant les vacances scolaires des enfants n'ayant pas été inscrits. Par ailleurs, le taux de fréquentation des élèves inscrits n'est que de 60 %. Dans ces conditions, il est difficile de prévoir le nombre exact de repas préparer, ce qui se traduit par un gaspillage alimentaire conséquent. Sur la période estivale 2015 par exemple, ce gaspillage a été évalué à 8 % des repas confectionnés et livrés.

Il en est de même avec la préparation des activités proposées aux enfants. Il est difficile de prévoir le bon nombre d'animateurs, de prévoir des sorties récréatives ou culturelles en dehors de l'école, ainsi que les moyens de déplacement nécessaires.

Parce que la municipalité tient au bon accompagnement des enfants dont elle a la responsabilité, en les accueillant les meilleures conditions et en ne mobilisant que les ressources strictement nécessaires, il est proposé de valider la mise en place d'un nouveau dispositif d'inscription préalable.

En synthèse, l'inscription continuera d'être effectuée selon les mêmes modalités qu'actuellement : via le portail facil'familles ou par dépôt d'un formulaire dans les urnes installées dans les écoles.

S'agissant des centres de loisirs du mercredi après-midi, les inscriptions concerneront l'ensemble des mercredis ouvrables, entre chaque période des vacances successives, soit un bimestre.

Pour les vacances et dans la mesure où les périodes de fréquentation du centre de loisirs sont choisies librement, les tarifs seront fixés à la journée.

De même, s'agissant des repas fournis et facturés par la Ville pendant les périodes de vacances, le prix est unitaire.

Un dispositif tarifaire spécifique est prévu pour les enfants présents et n'ayant pas été inscrits préalablement, soit une majoration de 40 % du tarif applicable selon les règles du quotient familial.

La délibération prévoit diverses hypothèses de remboursement, notamment en cas d'absence pour maladie.

Cette modification s'accompagnera évidemment d'une très large campagne d'information en direction des familles, afin de ne pas les prendre au dépourvu et sachant que cette modification n'entrera en vigueur qu'au moment des vacances de printemps 2016.

Le but de cette délibération est de mieux accueillir les enfants dans les centres de loisirs et d'éviter le gaspillage alimentaire. C'est pourquoi cette délibération est notamment très attendue par la Caisse des écoles et les personnels de la DASCO.

M. FÉRAUD ajoute que cette délibération, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, est présentée dans tous les arrondissements.

Mme SOUYRIS indique que les écologistes sont évidemment favorables au principe de ne pas gaspiller de la nourriture, mais qu'ils souhaitent aussi une certaine souplesse et tel ne semble pas être le cas. Le groupe écologiste votera en faveur de cette délibération, mais proposera un amendement au Conseil de Paris. En substance, l'outil familles devrait permettre d'instaurer une souplesse à cet égard. L'obligation de prendre un forfait de deux mois rend la situation trop rigide.

Mme PAWLIK se déclare plutôt favorable à l'idée d'une majoration en cas de non-fréquentation, dans le but que les familles prennent l'habitude d'anticiper et de se préinscrire. Il est tout aussi important de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Toutefois, le groupe Les Républicains ne se déclare pas satisfait de cette délibération et présente trois amendements :

- sur le montant de 40 % qui semble assez prohibitif au démarrage. Une majoration de 20 % serait une étape plus raisonnable, d'autant qu'il faut prévoir le temps nécessaire à informer les parents du nouveau dispositif ;

- réduction aux familles qui se préinscrivent, afin d'être sur un système incitatif et pas uniquement pénalisant ;
- il existe une possibilité de remboursement en cas de maladie de l'enfant, à condition que la maladie ait duré trois jours consécutifs. Le groupe Les Républicains suggère de réduire cette durée.

Le groupe Les Républicains annonce que, si ces amendements sont acceptés, il votera en faveur de cette délibération ; ou s'abstiendra en cas de rejet de ses amendements.

Mme CORDEBARD tenait à évoquer les enjeux de cette délibération qui sera prochainement présentée au Conseil de Paris.

Il y a quelques années, les tentatives d'instaurer la préinscription avaient échoué, essentiellement parce que rien n'était demandé aux parents pour qu'ils changent leurs habitudes.

Il faut également noter que la plupart des autres communes importantes ont développé des systèmes plus contraignants que celui proposé aujourd'hui.

Mme CORDEBARD rappelle que, chaque année, l'absence de préinscription force à jeter 104 000 repas.

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, objectif que chaque groupe politique du Conseil a appelé de ses vœux.

À titre indicatif, la municipalité n'a inscrit pour 2016 aucune recette complémentaire liée à ces mesures. La campagne d'information auprès des parents d'élèves débutera après le Conseil de Paris, notamment grâce aux réseaux de conseils éducatifs dans les écoles, aux animateurs, mais aussi aux directeurs d'écoles. Cette campagne devrait permettre de ne pas avoir à appliquer des pénalités.

Globalement, l'ensemble des acteurs de l'arrondissement est unanime sur la nécessité d'améliorer la récupération des déchets, de réduire le gaspillage scolaire et de mieux accompagner les enfants.

Le cadre proposé permettra aux familles de faire leur choix, de pouvoir changer d'avis dans l'année, comme il permettra à la Ville de gérer convenablement et décemment les moyens des Parisiens.

Mme CORDEBARD indique que les responsables éducatifs travaillant dans les écoles lui ont précisé que les familles étaient globalement régulières, en termes d'inscription de leurs enfants pour les vacances. Il s'agit simplement de leur préciser les règles en la matière.

Enfin, **Mme CORDEBARD** se déclare prête à préciser les formulations de la délibération concernant les règles de dispense de paiement.

M. ALGRAIN, sur la proposition du groupe Les Républicains de passer la sanction de 40 à 20 %, estime que le choix de 40 % incitera davantage les familles à avoir le bon réflexe. Pour rappel, les tarifs forfaitaires mensuels vont de 0,70 € à 33,60 €. 40 % représentent donc, dans le premier cas 0,20 € et pour les familles qui sont au tarif le plus haut, 13,44 €. Selon M. ALGRAIN il s'agit là de montants minimum pour déclencher un effet dissuasif.

M. ALGRAIN rappelle par ailleurs que l'accord a été négocié au niveau parisien.

M. FÉRAUD salue l'effort entrepris par la Ville pour lutter contre le gaspillage alimentaire et ne pas céder à une sorte de consumérisme dans l'usage du service public. S'il peut y avoir un peu de souplesse, trop en concéder nuirait à l'efficacité de la réduction du gaspillage alimentaire.

La délibération est adoptée.

2 abstentions (groupe « les Républicains »).

Objet : Subventions (26 600 euros) et nouvelles conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

Projet de délibération : 2015 DASCO 161

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que le 10^e arrondissement est concerné par une subvention de 19 400 € à l'association pour la promotion des sciences « L'Arbre des connaissances », dont le siège est situé 1, avenue Claude Vellefaux.

Depuis la rentrée, cette association propose quatre nouveaux ateliers : deux ateliers le mardi à l'école maternelle Parmentier et deux ateliers le vendredi à l'école maternelle Legouvé.

L'Arbre des connaissances propose de l'initiation aux sciences appliquées, en introduisant notamment les enfants à la démarche scientifique par l'expérimentation et en suscitant le questionnement par la présentation de situations étonnantes et contre-intuitives. Les ateliers « Les scienti-bricolos » reçoivent un accueil très positif. Les enfants et la DASCO semblent très satisfaits du contenu des ateliers proposés.

Cet atelier fait partie des quelques associations pour lesquelles Monsieur ALGRAIN avait demandé une réévaluation des coûts des activités proposées, car le prix était un peu élevé. Comme la mairie avait déjà travaillé avec cette association l'année précédente et constaté la réelle qualité du travail fourni, il a semblé intéressant d'inciter l'association à maintenir ses ateliers tout en contenant ses coûts. Si, pour les écoles primaires, l'équilibre est réalisé entre le secteur associatif et les ateliers, il reste encore un effort important à réaliser en direction des maternelles. Cette association répond parfaitement à cette offre, encore limitée dans l'arrondissement. Après avoir demandé à cette association de revoir sa copie, **M. ALGRAIN** ne peut que se féliciter du résultat.

M. ALGRAIN regrette que le texte soumis au vote des élu-e-s du 10^e soit un modèle type de délibération et que sa rédaction ne soit pas « personnalisée ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (346 459 €) à 119 associations pour le financement de 140 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.

Projet de délibération : 2015 DDCT 126

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE précise que neuf associations du 10^e arrondissement sont concernées par cette délibération. Les subventions sont présentées en fonction des axes du contrat de ville.

Dans le premier axe, « accompagner les parcours et prévenir les ruptures », deux associations du 10^e sont concernées :

- L'association Robert Desnos

Cette année, l'atelier d'apprentissage de la langue sera réalisé en lien avec l'association des acteurs pour travailler sur l'expression orale et ainsi mettre à l'aise les bénéficiaires pour s'exprimer en public. Il est proposé au conseil d'arrondissement de soutenir cette action à hauteur de 1 500 €.

- Paris des faubourgs

L'action de cette association, qui œuvre pour l'accès aux droits et lutte contre les discriminations, réunit environ 25 partenaires institutionnels (Maisons de la justice et du droit, HALDE, CPAM, Atelier santé-ville, Centre d'action sociale) et bénéficie à environ 120 personnes. Il s'agit d'une démarche collective et active pour faire évoluer les relations avec l'administration et permettre l'accès au droit. Pour soutenir cette action, il est proposé d'attribuer une somme de 3 000 €.

Sept actions sont regroupées dans le deuxième axe du contrat de ville : Vivre sa ville et son quartier.

- Aires 10

Le centre social Aires 10 joue un rôle très important pour les familles dans le quartier du Buisson Saint-Louis. Il est proposé de soutenir ledit centre à hauteur de 4 000 €, pour environ 20 journées d'intervention dans la rue : jardins parents/enfants, espace parents, ludothèque.

Les six dernières actions proposées touchent au domaine de l'éducation : la pratique artistique, culturelle, linguistique, sportive, de santé ; et ce, par le développement des démarches de médiations.

- Association A toi Théâtre : pour le festival de théâtre prévu à la Grange-aux-Belles pour le printemps 2016 (1 500 €) ;
- Arc 75 : pour l'action Cinéclub Tournesol (2 000 €).
- Compagnie Bouche-à-bouche : pour un banquet festif dans le 10^e arrondissement (1 000 €) ;

- Compagnie Niaba : pour l'organisation de fête sénégalaise (Point Ephémère et square Juliette Dodu) et trois week-ends d'initiation à la danse africaine pour les jeunes du quartier de la Grange-aux-Belles (2 350 €) ;
- N'Gambart : pour sa participation à l'organisation du Festival Tobina/rencontres chorégraphiques du 10^e. La subvention proposée est de 2 500 €.
- Tango cité : cours de tango au collège Louise Michel (1 500 €).

M. SCHOUTETEN demande des précisions sur le partenaire du 10^e avec lequel l'association Arc 75 envisage de travailler sur ce projet. Il relève par ailleurs que l'ensemble des projets cités a déjà été mené ; à l'image de l'un qui a commencé en septembre 2014. De ce point de vue, l'équipe municipale ne respecte pas son engagement de soumettre les subventions municipales avant que les activités ne soient engagées.

M. Le RESTE estime qu'il y a déjà eu un progrès dans l'adéquation du vote des subventions et de la réalisation du projet, bien qu'il convienne qu'un effort reste à faire. L'association Arc 75 intervient dans le cadre de l'action Ciné Club Tournesol (pour une subvention de 1 000 €).

M. BEAUSSILLON précise que l'association Arc 75 travaille avec des éducateurs spécialisés de l'arrondissement depuis des années, via le Club Tournesol.

M. FÉRAUD confirme que cette association est bien connue de la municipalité. Au stade de la dernière enveloppe de subventions de la politique de la ville, il n'est pas si étonnant que les actions aient déjà largement été entamées. Le fonctionnement des subventions, par des enveloppes échelonnées tout au long de l'année et avec des subventions de l'État et de la Ville de Paris qui se complètent, n'est pas facile à optimiser d'une année sur l'autre – sauf à se priver de subventions en fin d'année, ce qui n'est aucunement l'intention de l'équipe municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Conventions et subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (9.000 euros) à 6 associations œuvrant dans les 10^e et 20^e arrondissements (appel à projet politique de la Ville).

Projet de délibération : 2015 DDCT 146

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE indique que deux associations du 10^e arrondissement sont concernées par cette délibération :

- CAMRES : pour son action « Échecs sans frontière »

Il s'agit d'organiser des tournois d'échecs en direction du public accueilli par le CAMRES, mais également des habitants du quartier. Cette action est structurante de l'activité du CAMRES, pour mettre en contact des réfugiés (notamment afghans) avec différentes structures d'aide. Cette action rencontre chaque semaine et depuis plusieurs années une bonne fréquentation et se trouve être très appréciée des participants. La subvention proposée est de 1 500 €.

- Association Colombus

Les ateliers micro-trottoir permettent d'aborder, avec une trentaine de jeunes, des thématiques citoyennes (violences faites aux femmes, discriminations, démocratie locale) par le biais des outils numériques. En une année, Colombus réalise trois ateliers organisés en une dizaine de séances. Les jeunes sont accompagnés à partir du choix d'un thème citoyen et ils sont formés aux techniques du micro-trottoir, au tournage et au montage. La subvention proposée pour soutenir cette action est de 1 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (310.000 euros) à des associations dans le cadre de l'Appel à Projets « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République »

Projet de délibération : 2015 DDCT 148

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE rappelle que le conseil de Paris du mois de juin a voté un amendement permettant de lancer un appel à projets sur le thème de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs de la république. Afin de soutenir des projets réalisés de cette année, de manière exceptionnelle, l'appel à projets a été lancé pendant l'été. Malgré la période estivale, les associations ont joué le jeu et formulé de nombreuses propositions très intéressantes.

Deux projets proposés par des associations du 10^e arrondissement ont été retenus.

Il s'agit d'une part d'un projet de formation proposé par Paris des faubourgs. D'une durée de cinq jours, il est tourné vers les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté. Cette action interne au centre social est ouverte à une quinzaine d'animateurs (bénévoles et salariés) et animée par une personne extérieure au centre social, maîtrisant autant le sujet dans son aspect conceptuel que dans la réalité du terrain des quartiers populaires. La subvention prévue est de 3 000 €.

L'autre projet retenu est celui de l'association Enquête. Cette association travaille en partenariat avec Aires 10 sur l'évolution du fait religieux auprès des jeunes. Un atelier se tient depuis trois ans sur cette thématique. Pour ce projet réalisé dans quatre arrondissements, dont le 10^e, la subvention proposée est de 8 000 €.

Sept autres projets seront réalisés dans le 10^e :

- RSE & interculturalité : actions de sensibilisation des bénévoles sur les valeurs de la république et organisation/animation d'un forum citoyen (3 600 €) ;
- Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris : pour la création d'une exposition mobile sur la laïcité qui pourra être présentée lors d'événements festifs (2 600 €) ;

- Association Ethnoart : pour des ateliers thématiques sur les valeurs de la République avec des centres sociaux et des professionnels associatifs, sortie au musée, rencontres d'experts et organisation d'un colloque (10 000 €) ;
- Association Itinéraire international : mise en place d'ateliers à destination des jeunes pour les sensibiliser aux discriminations et aux préjugés. Un parcours d'accompagnement visera à révéler aux jeunes le rôle prépondérant qu'ils ont à jouer dans la société (8 000 €) ;
- Les Amis de la Télé libre : pour le projet Stop intox. Journées de formation aux nouvelles formes de communication auprès des jeunes (15 000 €) ;
- E-enfance : pour sensibiliser aux usages des réseaux sociaux à destination des jeunes (9 000 €) ;
- Star Science Technologie Art Recherche : mise en place d'ateliers sur la lutte contre les préjugés et les discriminations, sur le décryptage des médias et des réseaux sociaux, pour leur permettre d'approfondir leur compréhension du monde actuel (9 000 €).

M. Le RESTE signale que la délibération présente à tort le projet « Touche pas à mon pote », qui concerne le 18^e arrondissement.

M. SCHOUTETEN relève que la plupart de ces délibérations ont pour finalité la tenue d'ateliers.

Il demande pourquoi les montants attribués par bénéficiaire peuvent aller de 3 € à 267 €.

M. Le RESTE répond que la différence tient à la nature du projet présenté (film, exposition). En fonction du support et des modalités de réalisation, le coût par bénéficiaire peut varier dans des proportions importantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020.

Projet de délibération : 2015 DDCT 152

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE se félicite de présenter enfin au conseil le projet de territoire, qui résulte d'un travail relativement long ayant impliqué de nombreux partenaires.

Dès le 13 décembre 2014, le 10^e arrondissement a engagé un travail autour de la politique de la ville pour faire émerger des propositions citoyennes sur le contrat de Ville. À l'époque, M. Le RESTE avait regretté que les élus n'aient pas eu plus de temps pour échanger sur le contrat de Ville parisien. Concernant la déclinaison locale dans le 10^e, l'équipe municipale a eu un peu plus de temps pour permettre la participation des habitants.

Le 19 mars 2015, le conseil d'arrondissement a proposé une démarche d'élaboration aux associations et aux habitants intéressés. Avec les associations, dont M. Le RESTE salue l'implication, 10 ateliers ont été réalisés entre avril et mai : atelier photo avec des jeunes (Grange-aux-Belles), atelier sur le commerce (Quartier des portes), etc. Ces ateliers ont permis de nourrir une démarche consistant à recueillir la parole de Parisiens très divers, tant sur le plan de l'âge que de leur situation professionnelle.

Certaines propositions très concrètes ont été formulées, comme la création d'une bagagerie associative pour les sans-abri, la création d'une épicerie solidaire, l'organisation d'un concours annuel de graphes (pour encadrer la pratique et éviter les débordements), le renforcement de la présence d'écrivains publics dans les associations locales, la promotion de la participation des femmes dans les activités sportives disponibles. Toutes ces remarques n'ont pas été intégrées de manière brute, car il a d'abord fallu faire tout un travail de synthèse pour s'assurer de leur cohérence et de leur faisabilité.

M. Le RESTE tient à saluer l'implication de l'équipe de développement local du 10^e arrondissement, qui n'a pas ménagé ses efforts pour créer les conditions d'un dialogue positif avec les habitants et les associations et qui a réalisé un travail rédactionnel de qualité ; avec le souci d'être le plus près possible de la parole des habitants.

En tenant compte des éléments recueillis, les propositions ont été regroupées en quatre enjeux :

- l'accès au droit et aux services publics pour favoriser la citoyenneté et prévenir les situations de précarité ;
- l'éducation, la scolarité, l'accès à la culture et aux sports, pour soutenir les parcours des jeunes et des familles ;
- les acteurs économiques, partenaires de l'emploi et de la diversité commerciale ;
- les espaces publics, vecteurs de citoyenneté, de solidarité et de lien social.

Par ailleurs, tout comme dans le contrat de Ville, la municipalité a travaillé en relation avec Paul Beaussillon pour intégrer, dans chacun des enjeux, des propositions en lien avec les luttes contre les discriminations et pour l'intégration.

Suite à ce travail de synthèse, un atelier a été organisé en juin à la médiathèque Françoise Sagan de sorte à échanger en table ronde autour de ces quatre thématiques. Le 16 septembre 2015, suite à la mise en forme de ce travail, s'est tenu le comité de pilotage du contrat de ville pour le 10^e, sous la présidence du maire, avec la quasi-totalité des partenaires du contrat de Ville dans le 10^e.

La nouveauté de ce projet de territoire n'est pas seulement cette dimension participative, c'est également le nombre de partenaires impliqués. Tout comme dans le contrat de Ville, le projet de territoire n'est plus seulement un travail bilatéral entre l'État et la ville. C'est la première fois qu'un projet de territoire est réalisé avec autant de partenaires : bailleurs sociaux, CAF et autres partenaires institutionnels).

Dans le 10^e, les nouveaux signataires du contrat de Ville ont joué le jeu. L'Éducation Nationale ou Pôle Emploi ont fait des propositions et retravaillé certaines suggestions, ce qui est bon signe pour l'avenir et l'implication de chacun dans la démarche. C'est aussi le sens de la politique de la Ville : soit une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics pour les quartiers qui nécessitent plus d'attention. Le travail autour du projet de territoire a permis de redynamiser cette coopération autour d'idées concrètes.

Ensuite, les propositions finalisées ont été représentées aux habitants, pour que chacun s'assure qu'elles n'ont pas été dénaturées. Elles ont pu être enrichies d'autres idées ou ajustées, pour des raisons de faisabilité. Il est important de pouvoir faire un retour à celles et ceux qui ont contribué à ce projet. Tout ce travail collectif a été animé par une volonté de transparence dans la démarche. La feuille de route est ambitieuse. Il ne s'agit pas de tout réaliser en quelques mois.

L'équipe opérationnelle sera installée autour de la cheffe de projet et de la déléguée du Préfet, en lien avec la mairie d'arrondissement et des représentants des signataires du contrat de Ville. Cette équipe aura en charge la mise en œuvre et le suivi des actions.

Enfin, un comité de pilotage se réunira une fois par an.

M. FÉRAUD tient à saluer le travail réalisé ces derniers mois.

M. RAIFAUD salue également le travail mené avec l'équipe de développement local. Il est important que les différentes instances de l'arrondissement (conseils citoyens, conseils de quartier, conseil des seniors, conseil local du handicap) restent en cohésion et avancent dans le même sens pour la suite.

Mme PAWLIK rappelle que le groupe Les Républicains avait voté contre le contrat de Ville et annonce qu'il votera donc contre sa déclinaison locale aujourd'hui présentée.

Le groupe Les Républicains regrette toujours que, sous l'impulsion de Mme El Khomri, certains quartiers soient sortis du dispositif de la politique de la Ville. Sur ce point, la majorité est forcée de se dédire.

Mme PAWLIK fait encore observer qu'aucun objectif chiffré ne figure dans la liste pourtant assez conséquente qui vient d'être lue. Pourtant, la culture de l'évaluation est indispensable ici plus qu'ailleurs.

Par ailleurs, le contrat ne semble prévoir aucun bilan à mi-parcours.

Les objectifs déclinés ne sont pas concrets. Personne ne peut contester l'objectif « *d'organiser des sorties associatives* », encore faut-il savoir de quelle manière. Idem pour l'objectif de « *développer des actions artistiques dans les quartiers populaires notamment en direction des jeunes* » ; ou celui de « *permettre aux habitants de bénéficier des lieux d'exposition et de représentation artistique* ».

Récemment, **Mme PAWLIK** a été contactée par un groupe de jeunes gens très entreprenants et très actifs sur un certain nombre de sujets culturels. Ceux-ci lui ont présenté un projet mature, qui a par ailleurs été primé au niveau national. Ces jeunes souhaiteraient s'installer dans le 10^e arrondissement pour y créer La buvette sauvage : lieu d'exposition culturelle ouvert sur les quartiers populaires. Ils ont visité un local au 24 avenue Claude Vellefaux et dans ce cadre, ils ont écrit trois fois à Mme Duverly (les 8, 14 septembre et 13 octobre), sans réponse à ce jour. Il apparaît paradoxal que le contrat de Ville prétende soutenir les lieux de représentation artistique, mais ne le fasse pas concrètement lorsque l'occasion se présente et que des jeunes motivés demandent à s'installer dans un quartier populaire de l'arrondissement.

Mme PAWLIK demande précision sur le « BAFA citoyen », qui est mentionné dans le projet.

Enfin, **Mme PAWLIK** a été surprise d'avoir constaté la proposition d'un crieur public, ce qui tendrait à prouver qu'Internet et l'affichage public ne suffisent plus.

Le groupe Les Républicains votera contre cette délibération.

Mme DUVERLY précise d'abord avoir immédiatement répondu, par mail, aux personnes mentionnées par Mme PAWLIK. Mme DUVERLY leur a expliqué que les décisions sur ce local n'étaient pas prises, leur a suggéré de prendre contact et d'envoyer leur projet à la SIEMP, de participer aux visites de locaux comme n'importe quel candidat et que la décision serait prise ensuite. Comme le lui a confirmé la SIEMP, rien n'est décidé ; ces jeunes gardent encore toutes leurs chances.

M. FÉRAUD fait observer qu'il y a sans doute plus d'une candidature sur ce local. La SIEMP fera un choix, notamment selon des critères financiers. Mme DUVERLY gère le sujet avec beaucoup d'attention. Le propriétaire du local est la SIEMP, pas la ville de Paris ni Mme DUVERLY. La SIEMP traite de manière équitable chaque demande qui lui est adressée. Il est ici question d'attribution de locaux commerciaux ou associatifs. Il n'est pas envisageable que Mme DUVERLY reçoive tous les porteurs de projets pour l'attribution de locaux n'appartenant pas à la Ville (parfois dans le cadre de lobbying). Le rôle de l'équipe municipale est d'avoir une politique de la diversité des actions menées, ce que Mme DUVERLY fait très bien. Enfin, le sujet soulevé par Mme PAWLIK n'a semble-t-il rien à voir avec le contrat de Ville.

M. Le RESTE maintient pour sa part, en réponse à Mme PAWLIK, que le critère retenu pour déterminer les quartiers prioritaires (le revenu médian) n'était pas le bon critère. Cela étant, M. Le RESTE a dû assumer les responsabilités de son mandat : avec les associations, les habitants, l'équipe de développement local. Il s'agirait de ne pas caricaturer l'action de la majorité, qui résulte effectivement d'une autre position que celle de traiter les quartiers populaires « au karcher ».

Le projet de territoire ne répond pas à tout. Une équipe opérationnelle mettra en œuvre les actions et réajustera si nécessaire. Le comité de pilotage se réunira une fois par an, avec l'ensemble des acteurs et partenaires. Il existe donc des outils pour évaluer et adapter les choses en cours de route.

Le BAFA citoyen consiste à proposer à des jeunes de passer leur BAFA gratuitement et d'agir ensuite au sein d'associations pour des actions citoyennes.

M. RAIFAUD indique qu'une expérience très intéressante de crieur public avait été menée dans l'arrondissement, il y a une dizaine d'années avec le conseil du quartier Saint-Louis Faubourg-du-Temple. Il s'agit d'une forme de médiation qui prend place dans l'espace public. La démocratie ne doit pas être que numérique, elle doit rester vivante et toujours permettre d'échanger avec son voisin.

M. Le RESTE ajoute que, suite, à la définition des quartiers prioritaires, le collectif des associations du 10^e s'est fortement mobilisé pour que les quartiers et les associations qui sortaient de la veille active continuent de bénéficier des financements de l'État et de la Ville.

M. FÉRAUD estime effectivement que le travail mené a permis de présenter aujourd'hui un projet de territoire et d'intervenir désormais sur les quartiers de veille active.

La délibération est adoptée.

2 contre (groupe les Républicains).

Objet : Adoption de l'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2016.

Projet de délibération : MA1015198

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY précise que l'état spécial de l'arrondissement est composé de trois dotations :

- la dotation de gestion locale, d'un montant de 6 565 546 € ;
- la dotation d'animation locale, d'un montant de 645 363 € ;
- la dotation d'investissement, d'un montant de 155 835 €.

Cet état spécial sera soumis au conseil de Paris en même temps que le budget général, dont il constitue une annexe.

La dotation de gestion locale est destinée au fonctionnement courant des équipements inscrits à l'inventaire. L'augmentation de 4,73 % par rapport au budget 2013 est essentiellement liée à la prise en compte des dépenses liées aux nouveaux équipements : ouverture de la crèche Bichat et du gymnase Delessert, fonctionnement en année pleine de la médiathèque Françoise Sagan, nouveaux espaces végétalisés (dont six murs inscrits à l'inventaire des équipements de proximité). L'augmentation est également liée à la mise en place de nouveaux services. L'expérimentation de repas en halte-garderie se met en place. Olga TROSTIANSKY fait également mention de l'augmentation du coût de la gestion des quatre centres d'animations de l'arrondissement (+130 000 €).

La dotation d'animation locale est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et la vie locale, en particulier aux activités culturelles et aux interventions

motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement. La partie d'animation locale proprement dite est constante, à 311 360 €. Ce montant comporte également les crédits de fonctionnement des conseils de quartier, soit 3 306 € pour chacun des six conseils – c'est-à-dire un montant total de 19 836 €. Enfin, des crédits sont consacrés aux travaux d'urgence – pour 334 000 €. Le montant total est de 645 360 €.

La dotation d'investissement est inscrite à la section d'investissement de l'état spécial. Cette dotation est destinée à financer certaines dépenses d'investissement pour tout ce qui concerne les équipements de proximité, principalement pour la mairie. Elle comprend le fonds de participation des habitants des conseils de quartier, soit 8 264 € par conseils de quartier et un total de 49 584 €. Cette dotation a pour objet de permettre la réalisation de travaux non programmés, c'est-à-dire non soumis à l'avis de la conférence de programmation des équipements. La dotation d'investissement s'élève 155 835 €.

M. SCHOUTETEN fait observer que les 4,73 % d'augmentation sur la totalité représentent tout de même une augmentation de 6,33 % sur les postes hors fluides (eau, électricité, chauffage). La dotation de gestion locale du budget primitif semble en contradiction avec la délibération. L'addition des fluides ne donne pas le résultat de 1 580 760 € indiqués.

Aussi, **M. SCHOUTETEN** souhaiterait savoir pour quelles raisons la logique générale de la délibération ne s'applique pas au cas particulier des piscines. Alors que le coût global des fluides n'augmente pas ou très peu, ils explosent de 7 % dans le cas des piscines.

M. FÉRAUD répond dans un premier temps que les éléments du budget 2016 ne sont pas seulement calés sur le budget initial 2015, mais sur les constats en cours d'année. Rien ne sert de sous-évaluer les dépenses de fluides en début d'année si c'est pour devoir abonder les lignes au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, de nouveaux équipements ouvrent – comme la crèche Bichat. Au passage, si cette crèche devait ouvrir au mois d'avril, il faudrait sûrement abonder le budget prévu et qui semble légèrement sous-évalué.

Mme TROSTIANSKY précise que l'augmentation de 4,73 % est essentiellement liée aux nouveaux équipements : ouverture de la crèche Bichat et activité en année pleine de la médiathèque Françoise Sagan. Sur les piscines, la consommation en eau avait été sous-évaluée en 2015 – d'où le réajustement pour 2016.

La délibération est adoptée.

2 contre (groupe les Républicains).

Objet : Huit marchés couverts et un marché découvert parisiens – approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public

Projet de délibération : 2015 DDEEES 251

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle que la Ville compte 11 marchés couverts, qui sont gérés en régie ou sous le régime de la délégation de service public.

Il est proposé au conseil d'arrondissement d'examiner la délégation de service public à attribuer à six marchés couverts pour une période de six ans ; la délégation actuelle prenant fin le 31 décembre 2016.

Les obligations habituelles du délégataire sont renouvelées : gestion courante, entretien du marché, mise à disposition des personnels adaptés, perception des redevances des commerçants pour leur emplacement, gestion des fonds d'animation de ces marchés couverts. À noter que le marché Saint-Quentin est le seul marché de la ville de Paris ayant bénéficié de la construction d'un espace de convivialité ; lequel espace ne désamplit pas depuis son ouverture, au grand bonheur des commerçants situés tout autour.

Jusqu'ici, la délégation était répartie entre six délégataires. Six marchés étaient confiés au groupe Bensidoun, dont les marchés Saint-Martin et Saint-Quentin. Le marché couvert La Chapelle était confié à la société EGS ; le marché couvert Beauvau (Aligre), à la société Dadoun père et fils.

Le présent projet de délibération concerne les 8 marchés couverts alimentaires. Le marché découvert Beauvau propose de l'alimentaire et de la brocante.

Pour la période 2017-2022, la Ville a pour objectif d'accroître la concurrence par un redécoupage des lots favorisant l'accès et l'émulation des candidats gestionnaires. Il n'y aura plus que quatre délégations de marché public, au lieu de six.

Les marchés du 10^e (Saint-Martin et Saint-Quentin) seront dans le même lot que ceux d'Aligre et de Passy. Les marchés Batignolles et Ternes feront l'objet d'un autre lot. Les marchés couverts de Saint-Germain et de La Chapelle auront des délégations séparées.

La Ville, outre la préoccupation constante de fournir une alimentation de qualité aux Parisiens, considère les marchés couverts comme des lieux de vie et de convivialité. Le choix de faire venir des traiteurs vise à attirer davantage le public et à rétablir l'équilibre économique des deux marchés couverts du 10^e arrondissement.

Il convient également de développer l'exemplarité écologique des marchés parisiens, par l'interdiction des sacs en plastique à usage unique, le tri des biodéchets et l'organisation de la récupération des invendus auprès d'associations spécialisées.

Les obligations délégataires resteront les mêmes sur le plan de la gestion, de la maintenance et de l'entretien du marché. En tant que propriétaire, la ville reste redevable des dépenses d'investissement sur ces marchés.

Au regard des investissements faits par la Ville sur l'ensemble de ces marchés, les investissements pour le 10^e arrondissement ont mobilisé près de 50 % de tous les investissements de ces cinq dernières années. Le détail des dépenses a été fourni aux élus dans le rapport ci-joint.

Il est demandé au conseil d'autoriser la Maire de Paris à lancer la consultation en vue de trouver des délégataires de service public.

Mme PAWLIK relève l'augmentation des droits de place au sein des marchés couverts : + 5 % au 1^{er} janvier 2011, puis +10 % par an pendant quatre ans. Pour le marché Saint-Quentin par exemple, le prix est passé de 13 €/m² par mois à plus de 20 €/m² par mois en l'espace de quelques années. C'est une augmentation lourde pour des commerçants qui proposent une offre alimentaire diversifiée et de qualité pour les habitants. Mme PAWLIK s'enquiert des raisons de l'augmentation de ce droit de place et demande ce qui est prévu pour la suite.

Aussi, **Mme PAWLIK** évoque un problème de signalétique des marchés de l'arrondissement. Les marchés Saint-Martin et Saint-Quentin ne sont pas particulièrement bien signalés. Il serait par exemple intéressant que dès la sortie des gares, le cheminement pour se rendre vers les marchés soit mieux réalisé. Le délégataire, en charge de cette communication, pourrait mener un effort sur ce point.

M. Le RESTE indique que, sur la délibération 251, le groupe communiste continue de penser qu'une réflexion approfondie doit être menée, à court et moyen terme, autour des marchés alimentaires. Cette réflexion doit inclure la gestion des marchés à proprement parler, mais également les prestations d'enlèvement d'ordures ménagères autour de ceux-ci – aujourd'hui en partie assurées par des opérateurs privés.

Il convient aussi de travailler aux possibilités de remunicipalisation des marchés, qui permettrait d'avancer plus vite sur les questions du recyclage, du bio et du circuit court. Cette remunicipalisation donnerait à la Ville des moyens d'être plus exigeante sur la qualité et la traçabilité des produits, et d'organiser la réduction de l'empreinte écologique des marchés. Enfin, une remunicipalisation permettrait de maîtriser les loyers accordés aux commerçants.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe communiste s'abstiendra.

M. RAIFAUD indique que le groupe écologiste votera en faveur de ces délibérations, avec la réserve de pouvoir étudier à l'avenir l'opportunité d'adopter un autre mode de gestion que la délégation de service public.

M. FÉRAUD précise qu'il ne croit absolument pas à la pertinence de la gestion en régie. Concernant les marchés, la délégation de service public lui paraît être un bon moyen de gestion – à condition de trouver le bon délégataire. Tel est le cas avec le groupe Bensedon.

Mme DUVERLY rappelle par ailleurs que l'augmentation des droits de place avait été annoncée, en 2009 ou 2010, comme devant être limitée dans le temps. Cette augmentation se

justifiait par le fait qu'il n'y en avait pas eu pendant longtemps. Ainsi, les délégataires se retrouvaient en déficit pour la gestion des marchés – car ils n'avaient pas suffisamment de ressources pour gérer le fonctionnement courant des marchés. Cette augmentation, décidée par le Conseil de Paris, a donné plus de recettes à la Ville et aux délégataires. La Ville a ensuite réalisé des investissements conséquents et dont les marchés du 10^e avaient bien besoin. L'augmentation a aussi permis aux gestionnaires de mieux remplir leur mission et faire toutes les dépenses nécessaires à un bon fonctionnement. De plus, la Ville avait voulu sortir d'une organisation en GIE qui s'était avérée peu efficace.

Concernant la signalisation des deux marchés, **Mme DUVERLY** se déclare en parfait accord avec Mme PAWLIK. Dès le début 2009, l'équipe municipale avait demandé la Direction de l'urbanisme s'il était possible de mieux signaler ces marchés. Toutefois, les panneaux sont déjà très nombreux dans l'espace public, ce qui limite les possibilités. C'est pourquoi la Direction de l'urbanisme et la DVD demandent constamment de réduire le nombre de panneaux non directement liés à la sécurité routière.

De plus, l'architecture particulière du marché Saint-Quentin limite les possibilités des modifications de façades, lesquelles supposent l'accord des architectes des Bâtiments de France.

La réflexion sur la gestion est un débat relevant davantage du Conseil de Paris. La délégation de service public permet tout à fait de donner des obligations aux délégataires en matière de recyclage. Mme DUVERLY ne pense pas qu'un autre système juridique eut été plus efficace.

La délibération est adoptée.

3 abstentions (groupe communiste/ Front de Gauche).

Objet : Collecte des déchets sur certains marchés couverts – Contrat de transaction avec la Sarl Groupe Bensidou
Projet de délibération : 2015 DDEES 34
Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle ici que le système de presse à balles permet de compacter les déchets avant de les évacuer.

Au vu de l'augmentation des charges intervenue à partir de 2011 et la conjoncture économique à l'époque peu favorable aux marchés, la Ville a finalement renoncé à demander le paiement de ces dépenses supplémentaires aux commerçants pour les mettre à la charge du délégataire, sans que cela soit initialement prévu dans son contrat.

Le délégataire a récemment chiffré les sommes qu'il a engagées et demande à la Ville de les compenser. En accord sur le principe, la Ville a élaboré un contrat de transaction pour le remboursement des frais engagés dans la collecte des déchets sur les marchés Saint-Germain, Saint-Quentin et Passy, à hauteur de 300 400 € pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Mme PAWLIK prévient que son groupe Les Républicains sera très vigilant sur le respect par le délégataire choisi de cette obligation de collecte des déchets, qui est fondamentale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (1.741.373 euros) et avenants avec l'association La Croix Rouge française (14^e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2015 DFPE 142

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que le 10^e arrondissement comprend un établissement d'accueil géré par la Croix Rouge : la crèche Gabriel de Mun, située au 41 rue Lucien Sampaix.

Cette délibération propose de fixer la subvention globale à 1 741 363 € et les engagements concernant les taux d'occupation et de fréquentation de chaque structure. Pour la crèche Gabriel de Mun, la subvention est fixée à 289 154 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (234.930 euros) et avenants avec l'Association des Parents d'Élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2015 DFPE 264

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que l'association, dont le siège social se situe au 134 rue du Faubourg Saint-Martin, gère quatre structures de la petite enfance dans le 10^e arrondissement et une structure dans le 20^e arrondissement.

Cette association a pour objet de promouvoir les relations franco-allemandes, de favoriser l'éveil les enfants non germanophones à la culture et à la langue allemande, de permettre aux enfants germanophones d'approfondir l'identité culturelle et linguistique de leur famille et de développer (à l'oral et à l'écrit) la langue française.

De plus, l'association enseigne l'allemand aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Elle est propriétaire de ses locaux.

Dans l'arrondissement, l'association gère une halte-garderie d'une capacité d'accueil de 8 places, deux jardins d'enfants (17 et 25 places) et un multi-accueil (25 places). Des enfants de 2 à 6 ans sont accueillis dans ces différentes structures.

Il est proposé de voter une subvention globale à l'association de 234 830 €.

M. SCHOUTETEN s'interroge sur le « péril potentiel » qui amène l'AJEFA à provisionner 261 000 € pour « risques et charges de travaux ».

Mme TOURTE précise que le risque est d'ordre financier et ne porte pas sur les enfants, qui auraient été déplacés le cas échéant. Il s'agit de travaux importants à réaliser avec la copropriété.

La délibération est adoptée.

Objet : Convention relative à l'opération des bébés Restos du Cœur.

Projet de délibération : 2015 DFPE 278

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que, depuis 7 ans, la ville de Paris s'est engagée aux côtés des Restos du cœur et de Sodexho à réaliser une collecte de dons auprès des parents dont les enfants fréquentent les crèches. L'an dernier, 379 établissements participaient à ce dispositif – permettant ainsi de recueillir des vêtements pour l'hiver, des produits d'hygiène et différents produits de puériculture.

Ces dons sont ensuite répartis dans six centres des Restos du cœur qui accueillent 2 000 enfants âgés de 7 jours à 18 mois. Dans le 10^e arrondissement, outre les professionnels de la petite enfance, la mairie participe à ce dispositif comme tous les ans. En 2015, cette opération aura lieu du 7 décembre au 11 décembre et le samedi 12 décembre selon les mairies d'arrondissement.

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'approuver cette délibération permettant la signature de la convention entre la Ville de Paris, les Restos du cœur et Sodexho.

M. SCHOUTETEN souhaite savoir si la municipalité envisage de mettre à disposition des moyens humains et logistiques.

Mme TOURTE répond que tel est l'objet de la convention, puisque Sodexho récupère les dons dans les différents établissements de la petite enfance et les redistribue aux Restos du cœur.

M. SIMONDON précise que la collecte est organisée par des agents de la Ville dans les établissements de la petite enfance, voire dans les mairies.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (2.621.591 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou (10^e) pour ses 11 structures multi-accueil.

Projet de délibération : 2015 DFPE 297

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que cette association gère 11 crèches collectives à Paris, ce qui représente 434 places d'accueil. Dans l'arrondissement, la maison Kangourou gère trois crèches, soit une capacité d'accueil de 93 enfants.

Cette délibération propose de fixer la subvention pour l'année 2015 à 2 621 591 € pour l'ensemble des établissements de la maison Kangourou. Sur l'arrondissement, ils bénéficieront des subventions suivantes :

- de 262 398 € pour la crèche du 32, rue des petites écuries (60 places) ;
- de 205 686 € pour la crèche située au 30, rue de Saint-Quentin (18 places) ;
- de 169 923 € pour la crèche du 143, quai de Valmy (15 places).

M. SCHOUTETEN fait observer le caractère problématique du fonds de roulement de cette structure et notamment du découvert systématique de l'association. La situation semble de nature anxiogène et périlleuse.

Par ailleurs, **M. SCHOUTETEN** s'étonne aussi de découvrir des taux d'occupation supérieurs à 100 %, ce qui l'interroge du point de vue de la responsabilité des établissements.

Mme TOURTE explique les niveaux d'occupation supérieurs à 100 % par les familles qui s'engagent pour plusieurs jours. Toutefois, le taux de fréquentation est en dessous de 100 %. Mme TOURTE se renseignera par ailleurs sur la réalité du « péril » évoqué.

M. FÉRAUD n'a pas observé de problèmes particuliers exprimés par les familles dont l'enfant fréquente la maison Kangourou.

En outre, les taux de fréquentation peuvent effectivement dépasser 100 % si, dans une logique de multi-accueil, deux familles sont positionnées sur une même journée. Il faudrait idéalement procéder de la sorte pour optimiser la fréquentation des crèches municipales. Pour se rapprocher d'un taux d'occupation de 100 %, les crèches associatives atteignent généralement un taux de fréquentation de plus de 100 % ; cette sorte de « surbooking » leur permettant d'être toujours autour de 100 % au jour le jour.

Enfin, la mairie n'a reçu aucune alerte concernant la gestion de l'association.

Mme TOURTE ajoute que les services de la Ville sont d'ordinaire très vigilants à ces aspects. Il n'y a pas de risque à court terme.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (29 900 euros) à dix associations, dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2015 DFPE 380

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que cette délibération se propose d'attribuer une subvention de 29 900 € à 10 associations pour leur action de soutien à la parentalité, et de signer une convention avec quatre d'entre-elles.

Dans l'arrondissement, deux associations sont concernées par cette subvention et cette signature :

- L'association Saint-Vincent-de-Paul

Cette association anime un lieu de rencontre et d'écoute parentale. Au travers de rencontres conviviales, l'association développe du lien social, des échanges entre adultes et enfants, des discussions autour des difficultés scolaires ou de l'apprentissage du français. Cette association gère également une Maison des jeunes. Les familles qui fréquentent l'association résident dans les quartiers Saint-Vincent-de-Paul, Lariboisière, porte Saint-Denis, Saint-Martin et Barbès-Rochechouart. La subvention proposée pour cette association s'élève à 5 000 €.

- Association de la Fondation étudiante pour la ville

L'AFEV a pour but de lutter contre les inégalités scolaires en menant des actions en faveur de la lecture pour les enfants de maternelle et de CP, et de leurs familles, en initiant à l'apprentissage de la lecture et à la découverte des bibliothèques, médiathèques et ludothèques. Cette action est menée par des étudiants bénévoles dans différents arrondissements de Paris. Dans le 10^e arrondissement, l'AFEV intervient dans les écoles maternelles Martel, Paradis, Boy-Zelenski, ainsi que dans les écoles primaires Faubourg Saint-Denis et Aqueduc. La subvention proposée pour cette association s'élève à 2 500 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement – Autorisation – Signature

Projet de délibération : 2015 DILT 31

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que la convention avec la société Photomaton arrive à échéance prochainement. La Ville a choisi de ne pas se positionner tout de suite sur les modalités de renouvellement de ce contrat.

Cette délibération vise à prolonger la convention d'occupation domaniale avec la société Photomaton, avec le versement à la Ville d'une part variable de 30 % du chiffre d'affaires

réalisé pour l'exploitation de ces appareils. Monsieur le Maire se renseignera sur les évolutions éventuellement prévues dans les relations avec ces exploitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (16.800 euros) à 5 associations et convention avec l'association Culture 2+.

Projet de délibération : 2015 DJS 80

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique préalablement que l'activité de ces cinq associations sportives répond à un appel à projets de la politique de la Ville, qui s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements et notamment le 10^e.

Pour l'exercice 2015, ces cinq associations percevront une subvention inférieure à 10 000 €. Leurs actions ont été présentées dans le cadre de l'appel à projets. Les demandes ont été instruites par la DJS, en concertation avec la direction de la démocratie des citoyens et des territoires. Le montant de ces subventions tient compte de la spécificité de ces associations.

L'association retenue pour le 10^e est Global Star, pour une subvention d'un montant de 3 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Signature du contrat jeunesse du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : 2015 DJS 319

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que ce contrat se donne deux objectifs :

- dresser un état des lieux de la jeunesse de l'arrondissement et des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire ;
- établir les objectifs prioritaires de l'arrondissement en termes politiques publiques, en déclinaison des orientations souhaitées par Pauline Veron, Adjointe à la Maire de Paris.

La plupart des objectifs du premier contrat ont été maintenus, car ils sont toujours pertinents. Le diagnostic a toutefois été étoffé et les planifications d'actions concrètes sont plus détaillées. Ces contrats doivent être des feuilles de route et des cadres de travail.

M. BEAUSSILLON voit trois vertus principales à ce contrat de jeunesse :

- la transparence des politiques de jeunesse et des objectifs fixés ;
- la co-construction des politiques publiques avec les acteurs ;
- la mise en relation des acteurs : Éducation Nationale, police, mission locale.

Des réunions de travail thématiques correspondent aux axes de travail fixés dans ce contrat de jeunesse.

Quatre axes ont été définis :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Une coordination réunissant de nombreux acteurs est animée par la DJS et la mission locale.

- Renforcer les actions de prévention et des pratiques à risque

M. BEAUSSILLON évoque la nécessité que l'Atelier santé-ville (ASV) travaille avec tous les acteurs qui côtoient les jeunes dans les quartiers.

- Améliorer l'accueil des jeunes dans l'espace public et dans les équipements publics

Il s'agit de mettre en oeuvre les conclusions issues de la réflexion engagée par la mairie centrale tout au long de la construction du contrat, réflexions qui ont porté notamment sur les équipements jeunesse. À cet égard, un travail important est en train d'être fourni par les centres d'animation pour améliorer l'accueil et permettre aux jeunes de s'approprier davantage les lieux (notamment par un développement de l'accès libre).

- Encourager la citoyenneté des jeunes et leur participation à la vie de l'arrondissement

M. BEAUSSILLON évoque l'association des jeunes aux démarches de consultation et de démocratie locale : pour la rénovation du square Alban Satragne, pour la rénovation de la promenade urbaine sous la ligne 2 du métro.

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans, ce qui permet de se fixer des objectifs à moyen terme.

Mme TOURTE indique que le groupe communiste votera en faveur de cette délibération, tout en s'interrogeant sur les moyens dont disposera la direction de la Jeunesse. En effet, le plan ambitieux visant à amplifier l'action de la mairie en faveur de la jeunesse nécessitera des moyens tant humains que financiers.

Les clubs de prévention de l'arrondissement, ayant toute leur place dans le contrat jeunesse puisqu'ils mènent des actions auprès des jeunes en difficulté, ont vu leurs subventions baisser dans le quartier des Portes. Le groupe communiste le déplore.

Mme PAWLIK salue la qualité de l'état des lieux réalisé, sa précision et son utilité. Le groupe Les Républicains s'alarme néanmoins des chiffres concernant l'insertion professionnelle et la scolarisation des jeunes.

Le groupe Les Républicains votera en faveur de ce contrat.

M. BEAUSSILLON regrette avec Mme TOURTE que des moyens aient été retirés à des clubs de prévention, notamment dans le quartier des Portes. La question est de savoir comment prendre le relais et faire en sorte que la dynamique locale ne s'éteigne pas. M. BEAUSSILLON

cite le dispositif de la mairie de Paris « Quartier libre », qui aide des associations créées par des jeunes. Le 10^e réfléchit à la création d'une association de jeunes du quartier des portes, du faubourg Saint-Denis et du square Alban Satragne. Les orientations d'une telle association porteraient sur les activités sportives et l'implication dans la vie locale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mâts d'éclairage – Maintenance corrective et visites régulières d'entretien Marchés de services – Modalités de passation

Projet de délibération : 2015 DJS 370

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise qu'il est ici question des mâts d'éclairage notamment sur les courts de tennis et les boulodromes. Les mâts d'éclairage peuvent atteindre une hauteur de 40 m maximum. La direction de la Jeunesse et des Sports procède au lancement, pour assurer leur maintenance corrective, d'un marché global à bons de commande. L'entretien comprend un contrôle général de l'ensemble des installations, de leur état de conservation, de leur conformité (avec essai et vérification périodique des assemblages).

Le marché en cours, passé pour une période unique de trois ans, arrive à expiration le 23 mai 2016.

Il est proposé de conclure un nouveau marché pour une durée de trois ans, à partir du 24 mai 2016 et sans possibilité de reconduction.

La consultation est composée de deux lots qui ont été revus pour prendre en compte la nouvelle organisation territoriale de la DJS. Le 10^e arrondissement est concerné par le premier lot, au même titre que les 7^e, 15^e et 19^e arrondissements. Le montant minimum du marché est de 440 000 € et son montant maximum de 740 000 €.

M. FÉRAUD précise qu'à partir de ce vote :

- Mme TROSTIANSKY donne pouvoir à Sybille FASSO.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris-Marché de location maintenance – Modalités de passation.

Projet de délibération : 2015 DJS 373

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise qu'il s'agit de renouveler pour quatre ans le contrat de maintenance des robots programmables qui assurent le nettoyage nocturne des bassins des piscines.

Les services techniques de la Ville ont indiqué qu'il s'agissait d'un matériel de dernière génération, qui permet un nettoyage optimum à moindres coûts.

Le contrat de maintenance permettra de répartir la charge de financement des robots sur plusieurs exercices et ainsi bénéficier d'un loyer intéressant – en allongeant la durée du marché sur plusieurs années.

Un marché a été conclu avec la société Hexagone pour la période de juillet 2012 à fin juillet 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Conclusion d'un avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

Projet de délibération : 2015 DLH 118

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO explique que cette délibération ne concerne l'arrondissement que très indirectement. La SOREQA est l'outil dont s'est dotée la Ville pour lutter contre l'habitat insalubre. Au fur et à mesure de la découverte d'immeubles dégradés, différents avenants se sont ajoutés aux missions confiées à la SOREQA. Le nouvel avenant proposé ne concerne aucun immeuble du 10^e arrondissement.

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'autoriser l'extension des missions de la SOREQA à des immeubles situés dans les 13^e et 18^e arrondissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

Projet de délibération : 2015 DLH 165

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle les changements législatifs récents. Afin de sécuriser l'action de la Ville et d'éviter des changements d'usages non voulus, la Ville propose de rajouter à son règlement municipal des pièces exigées pour le dépôt des demandes.

Il est proposé de voter cette délibération pour que lesdites pièces figurent en annexes du règlement municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Location de l'immeuble 3, rue de l'Échiquier (10^e) à PARIS HABITAT-OPH-Bail emphytéotique

Projet de délibération : 2015 DLH 212

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO propose de confier la gestion de cet immeuble à Paris Habitat, ce qui permettra d'y réaliser du logement social.

Mme PAWLIK indique que le groupe Les Républicains a tout de même quelques difficultés à se prononcer sur des préemptions représentant plus de 10 millions d'euros, et ce sans avoir aucune idée de la manière dont se déclinera le programme de logements par la suite.

M. BASSINO répond que telle est la procédure en la matière. La Ville se doit d'abord de préempter l'immeuble avant de le confier à un bailleur ; les différents types de logements sociaux sont ventilés par la suite.

Pour rappel, le 10^e arrondissement s'est fixé un objectif de 35 % de PLAI et de 45 % de PLU-S.

Le quartier de la rue de l'Échiquier étant en déficit de logement social, il est évident qu'il y aura un nombre important de PLAI et de PLU-S ; idem pour la rue de Valenciennes.

La délibération est adoptée.

2 contre (groupe les Républicains).

Objet : Location de l'immeuble 2, rue de Valenciennes (10^e) à la RIVP – Bail emphytéotique

Projet de délibération : 2015 DLH 239

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que cet immeuble, qui était resté vide pendant un certain temps, avait été occupé par des personnes sans logement et des associations. Suite à cette occupation, la Ville a décidé de préempter. Un accord a été trouvé sur le montant de la préemption.

Il est proposé de confier la gestion de cet immeuble à la RIVP, de manière à proposer du logement social.

M. FÉRAUD se félicite de cette initiative qui correspond à un engagement tenu.

Mme VASA félicite la majorité municipale et tous les groupes du Conseil de Paris ayant participé au rachat de ce bâtiment. C'est un investissement important.

Depuis trois ans, ce bâtiment était squatté par Droit au logement et Jeudi noir. Pendant ce temps, des bénéficiaires du droit au logement opposable, des familles, des étudiants et des travailleurs précaires ont pu trouver un toit. Les habitants ont su mener bataille, trouver le soutien de la ministre du Logement Cécile Duflot et de Manuel Valls. Aujourd'hui, leur lutte paye enfin. La plupart ont été relogés il y a plusieurs mois. Toutefois, une dizaine d'habitants

attend toujours une proposition – malgré la promesse de la Ville. Le groupe écologiste demande en priorité leur relogement rapide. Ceci permettrait également de proposer une occupation temporaire du bâtiment, dans l'attente du démarrage des travaux de réhabilitation.

Ce lieu n'était pas qu'un lieu de vie, mais également un espace ouvert aux associations artistiques et de solidarité. Dans un contexte de fort besoin de locaux associatifs, le groupe écologiste attend que ce lieu puisse être fortement réinvesti par des activités sociales et culturelles ; et que les habitants qui le souhaitent puissent y développer leurs actions de solidarité et militantes.

Par ailleurs, le groupe écologiste reste attentif à la ventilation des catégories de logements sociaux réalisés, afin que ce bâtiment reste fidèle à son histoire et aux besoins du quartier.

Mme VASA, rappelant avoir vécu plusieurs mois dans ce bâtiment lorsqu'elle était étudiante en stage, relaie la demande des deux collectifs que l'État applique la loi de réquisition. À l'heure de la COP21 qui amènera des centaines de milliers de visiteurs, la préfecture s'intéresse au patrimoine vacant et recense les bâtiments vides pour tenter de se prémunir d'une réquisition citoyenne par des activistes altermondialistes. Le groupe écologiste souhaite que cette liste soit utilisée à bon escient.

Enfin, le groupe écologiste propose d'accompagner les réquisitions, par exemple au travers d'investissement dans les bâtiments (plomberie, électricité ou autres travaux urgents) et dans l'accompagnement sanitaire et social des habitants. L'économie réalisée en termes de gardiennage serait substantielle.

M. BASSINO indique que la délibération vise à transformer le bâtiment en logement social le plus rapidement possible. Il n'y aura donc certainement pas de possibilité d'occupation temporaire.

La délibération est adoptée.

2 contre (groupe les Républicains).

Objet : Établissements recevant du public et Installations municipales ouvertes au public – Agendas d'accessibilité programmée – Validation des dossiers d'Ad'AP

Projet de délibération : 2015 DPA 83

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA rappelle que les agendas d'accessibilité programmée, dits « Ad'AP », sont des dispositifs permettant de suspendre les sanctions prévues par la loi du 11 février 2005 – qui a créé l'obligation d'accessibilité universelle. En 2005, seuls 400 ERP de la Ville (sur plus de 2 000) étaient effectivement accessibles.

La Ville avait jusqu'au 27 septembre pour déposer les dossiers auprès de la Préfecture, ce qui a été réalisé.

La délibération d'aujourd'hui présente le contenu des agendas d'accessibilité programmés. Les documents liés sont disponibles à la bibliothèque du Conseil de Paris.

Les bâtiments ont été regroupés par catégories de fonctions : petite enfance, enseignement, culture, sport, etc. Le calendrier prévoit trois phases de travaux s'étalant chacune sur une période allant de 1 à 3 ans.

L'ensemble des ERP de la Ville devrait ainsi être accessible à l'horizon 2025, sachant que l'objectif est de réaliser un maximum de travaux et de mise en accessibilité dans les premières années. Pour cela, le plan d'investissement de la mandature a engagé une enveloppe de 200 M€, soit trois fois plus que l'enveloppe engagée lors de la mandature précédente.

M. SCHOUTETEN souligne que si, depuis 10 ans, 2 200 ERP n'ont pas été rendus accessibles, il est particulièrement important d'échelonner les choses pour les dix prochaines années. Il importe à cet égard de poser dès aujourd'hui des jalons et des rendez-vous de suivi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœux du conseil d'arrondissement

Vœu déposé par Dante BASSINO, Didier Le RESTE et Dominique TOURTE – élus communistes – Front de gauche, relatif aux expulsions locatives réalisées en dépit de la protection accordée par le droit au logement opposable (DALO) et la loi ALUR.

La Ville de Paris, au nom de la justice sociale, fait de la lutte contre le logement indécent et plus largement du droit au logement digne et accessible à tous une priorité de sa politique.

Pour cela, elle construit autant qu'il est possible des logements sociaux et les attribue de la manière la plus transparente et la plus égalitaire qui soit.

Il appartient par ailleurs à l'État de garantir ce droit universel et fondamental au logement.

Pourtant, depuis 2011, l'engagement de l'État en matière d'aides à la pierre n'est pas honoré et les dotations allouées baissent de façon drastique et continue (100 millions d'euros en 2011, 90 en 2012, 82 en 2013, 78 en 2014, 70 en 2015, soit une baisse de 30 % en cinq ans).

L'enveloppe nationale des aides à la pierre, qui représente de l'ordre de 0,1 % du budget général de l'État, pourrait être significativement renforcée sans déséquilibrer les finances publiques.

La loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable et porte diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Elle dispose, entre autres, que toute personne de bonne foi menacée d'expulsion et n'étant pas en mesure de se reloger peut se voir établir le caractère prioritaire et urgent de sa situation et que l'État a alors la responsabilité de son relogement.

La circulaire du 26 octobre 2012 prévoit que les Préfets doivent « *veiller à mettre en œuvre systématiquement le relogement effectif du ménage [sur le contingent de logements sociaux préfectoral], lorsque celui-ci a été reconnu prioritaire et urgent, dans un délai tel qu'il intervienne avant la date à laquelle le concours de la force publique sera mis en œuvre* » et ainsi que les procédures d'expulsion des ménages reconnus prioritaires au droit au logement opposable soient suspendues si aucune solution ne leur a été proposée.

La loi ALUR renforce également les garanties pour les locataires victimes de ventes à la découpe et précise les recours contre les propriétaires en cas de logements insalubres ou indécents.

Nous avons pu constater que, pendant les semaines précédant le début de la trêve hivernale, les expulsions locatives se sont multipliées.

Le préfet a confirmé par courrier à la Maire de Paris sa volonté d'expulser, dans certains cas, des familles reconnues prioritaires dans le cadre du DALO, ainsi que sa volonté d'accélérer le rythme des expulsions au printemps 2016.

Le préfet invoque « de nombreuses difficultés » et des « problèmes d'application », ce qui ne saurait en aucun cas justifier une mise en œuvre partielle des circulaires et donc une application à géométrie variable de la loi sur le territoire français.

Parmi les familles expulsées, certaines bénéficient du droit au logement opposable, d'autres vivaient dans des logements insalubres ou indécents, tel que constaté par les services techniques de l'habitat de la Ville de Paris.

Ces familles n'auraient jamais dû être expulsées au regard de la loi.

Plus largement, on constate une augmentation des expulsions à but spéculatif, ces expulsions, qui font basculer la vie de familles entières pour le profit de quelques-uns, doivent être combattues.

Aucune expulsion spéculative ne doit être mise en œuvre et par ailleurs aucune expulsion sans relogement, quel qu'en soit le motif, ne doit être envisagée.

Pour ces motifs, sur proposition de Dante Bassino, adjoint au logement, de Dominique Tourte et Didier Le Reste, élu-e-s communistes-Front de gauche, le conseil municipal du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **le conseil de Paris rappelle l'attachement de la Ville de Paris à l'application pleine et entière de la loi du 5 mars 2007 et des circulaires du 26 octobre 2012 et du 6 février 2015, ainsi qu'à la loi ALUR ;**
- **la Maire de Paris interpelle le ministre du Logement et le ministre de l'Intérieur afin de garantir l'application des circulaires envoyées aux préfets à 2 reprises depuis 3 ans ; et que soient appliquées les protections au locataire de la loi ALUR (en particulier dans le cas d'habitat insalubre ou indécents) et que les familles reconnues prioritaires DALO ne puissent pas être expulsées.**

M. FÉRAUD indique que les élus socialistes voteront en faveur de ce vœu, sachant le nombre d'expulsions de familles pourtant prioritaires dans le cadre de la loi Dalo.

M. SCHOUTETEN dénonce le fait que, face au manque de logements à Paris, la majorité ait choisi de retirer des logements du parc privé pour les conventionner, ce qui ne crée pas de foncier. Cela réduit *de facto* le parc privé, fait monter les prix et le nombre de demandes de logements sociaux ; et ceci coûte à la collectivité des montants astronomiques.

M. BASSINO rappelle que la grande majorité des personnes faisant une demande de logement social n'ont plus accès aux logements privés, eu égard aux types de prix prohibitifs. Il s'agit de leur permettre de rester sur Paris. Le groupe Les Républicains prétend souvent être favorable au logement social, mais vote toujours défavorablement aux délibérations qui se présentent.

Le vœu est adopté. 2 contre (groupe les Républicains).

Vœu déposé par Dante BASSINO, Didier Le RESTE et Dominique TOURTE – élus communistes – Front de gauche, relatif au devoir de mémoire suite à l’assassinat de Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez.

Le 9 janvier 2013, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, trois militantes kurdes ont été assassinées dans les locaux du Centre d’information du Kurdistan, au 147 rue La Fayette dans le 10^e arrondissement de Paris.

Face à la gravité de l’assassinat de trois militantes politiques en plein cœur de la capitale du pays des Droits de l’Homme, Paris se doit d’honorer la mémoire de ces femmes qui œuvraient pacifiquement pour la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde.

Cet assassinat a, dès le 10 janvier 2014, suscité spontanément une grande émotion et une grande solidarité qui se sont exprimées par de nombreux rassemblements. Un an après le meurtre, le 9 janvier 2014, une manifestation a également réuni dans le 10^e arrondissement plusieurs milliers de personnes demandant que toute la lumière soit faite sur cet assassinat.

Considérant l’importance pour les familles des victimes, pour les organisations kurdes et pour l’ensemble des Parisiens attachés à la liberté d’expression, de ne pas voir tomber dans l’oubli de tels actes ;

Considérant que la demande formulée par le vœu adopté par le conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014, demandant que soit apposée une plaque au 147 rue La Fayette dans le 10^e arrondissement pour rendre hommage à Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez ;

Considérant que la dénomination des rues et places de Paris constitue une possibilité de rendre un hommage solennel et durable à des personnes ayant marqué l’histoire de Paris :

Pour ces motifs, sur proposition de Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte, élu-e-s communistes-Front de gauche, le conseil municipal propose que :

- La dénomination « Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez » soit attribuée à un espace public du 10^e arrondissement de Paris.

Mme PAWLIK indique que le groupe Les Républicains ne s’opposera pas à ce vœu.

Mme PAWLIK demande toutefois pour quelles raisons la demande formulée par le conseil de Paris et votée en septembre 2014 ne pourra pas être réalisée.

Mme TOURTE précise qu’il s’agit d’un immeuble privé et que la copropriété refuse que la plaque soit apposée sur l’immeuble.

M. FÉRAUD ajoute que l’équipe municipale envisage en effet d’inscrire cet assassinat dans l’espace public par l’intermédiaire d’un élément de mobilier urbain, ce que n’empêche pas le vœu présenté par les élus communistes du 10^e. Monsieur le Maire se déclare en total accord

avec le vœu présenté, a fortiori au vu de la situation au Moyen-Orient, notamment en Turquie et considérant la place des femmes kurdes dans le combat pour la démocratie et la liberté. Enfin, l'enquête a montré que les commanditaires de cet assassinat appartiennent, pour tout ou partie, aux services secrets turcs. Il s'agirait donc bien d'un assassinat politique perpétré au cœur de l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour les votes suivants, Bernard GAUDILLÈRE a donné pouvoir à Rémi FÉRAUD.

Vœu déposé par Dante BASSINO, Didier Le RESTE et Dominique TOURTE – élus communistes – Front de gauche, relatif à la mise en œuvre du contrat de ville parisien.

La politique de la ville a subi une importante réforme suite à la loi Lamy de février 2014.

Le 7 mai 2015, le contrat de ville a été signé Halle Pajol (18^e), par la Maire de Paris, ainsi que par le Premier Ministre et la secrétaire d'État à la politique de la Ville.

Malgré de nombreuses inquiétudes exprimées dans le 10^e arrondissement, du fait de la réduction importante du périmètre de la géographie prioritaire, l'engagement de la Ville de Paris à maintenir intégralement les crédits alloués aux quartiers populaires, ainsi que les engagements de l'État en direction des quartiers de veille active (adultes-relais, ASL...) permet une attention particulière des pouvoirs publics sur l'ensemble des quartiers politiques de la ville.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCs) ayant pris fin en 2014, l'année 2015 a été la première année d'application de la loi pour la programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Il convient donc d'en réaliser un premier bilan.

La déclinaison locale du contrat de ville parisien, le projet de territoire, réalisé dans le cadre d'une démarche participative impliquant les habitants et le tissu associatif, a permis de faire émerger nombre de propositions pour améliorer le vivre ensemble au sein des quartiers populaires du 10^e arrondissement. Il convient aujourd'hui de s'assurer que l'ensemble des signataires du contrat de ville mobilise utilement les moyens d'action à sa disposition, condition de la réussite de ce projet co-construit avec les citoyens.

C'est le sens de la communication de la Maire de Paris du 26 octobre 2015, lors du conseil de Paris consacré au débat d'orientation budgétaire, qui rappelle que conformément à ses engagements – également pris par l'État – la Ville maintiendra en 2016 son budget dédié aux quartiers politique de la ville. Elle s'engage à la plus grande mobilisation possible de l'ensemble des outils et dispositifs dits de droit commun et reconduit les inscriptions sur les subventions spécifiques politique de la Ville.

Dans le même sens, 25 % des investissements réalisés par la Ville de Paris dans le cadre du plan d'investissement de la mandature le seront dans des quartiers populaires.

Conformément aux engagements de l'État, de nombreuses actions réalisées par les associations œuvrant dans les quartiers de veille active continuent à être soutenues.

Cependant, dans le cadre de l'application de la circulaire du 2 février 2015 relative aux orientations de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers, les associations bénéficiant de financement pour les ateliers sociolinguistiques ont été sollicitées par la Préfecture pour distinguer les primo-arrivants des autres publics et fournir les listes de données individuelles sur les bénéficiaires.

Cette méthode interpelle. Une telle distinction ne présente pas d'intérêt pédagogique, car ce n'est pas un indicateur du niveau linguistique. L'apprentissage de la langue étant la première marche vers l'accès aux droits et la citoyenneté, elle ne saurait être limitée sur la base d'un critère strict de temps de présence sur le territoire. L'apprentissage de la langue doit être ouvert à tous, migrants récents, anciens, jeunes, aînés ou mères de famille, pour permettre de travailler à l'intégration de tous et au mieux vivre ensemble à Paris.

Concernant l'appel à projets 2015, il convient de noter les retards importants constatés dans le versement par l'État des subventions aux associations, contrairement aux années précédentes où ces versements étaient effectués au printemps. Ces retards exceptionnels ont suscité de nombreuses inquiétudes et ont pu mettre en difficulté les structures, notamment les plus fragiles.

Suite à cette année de transition, il apparaît également utile de clarifier auprès des associations les engagements financiers de l'État pour 2016 et leurs nouvelles modalités pratiques suite à la réforme de la politique de la Ville, et ce, afin de permettre aux associations d'envisager avec sérénité leur avenir et ainsi concentrer leur énergie sur la réalisation de projets pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens et travailler au mieux vivre ensemble.

Pour ces motifs, sur proposition de Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte, élu-e-s communistes-Front de gauche, le conseil municipal du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- le financement par l'État d'actions d'accompagnement linguistique conserve sa portée générale et ne se limite pas aux apprentissages pour les primo-arrivants ;
- l'État maintienne ses engagements financiers pour 2016 et communique rapidement sur ses modalités d'application en matière de politique de la ville.

M. FÉRAUD estime que cette notion de primo-arrivants ne recouvre pas l'ensemble des personnes pour lesquelles l'apprentissage du français est une nécessité. Ce sont souvent des femmes qui initient cette démarche, après plusieurs années parfois de présence sur le territoire. Ce souhait du gouvernement n'est pas adapté à des territoires comme le 10^e arrondissement, ou pas forcément adapté à l'intégration qui est parfois un processus plus long et plus complexe.

Par ailleurs, pour obtenir des subventions, les centres sociaux et associations d'apprentissage doivent justifier de la part de primo-arrivants dans leur public. Monsieur le Maire estime important d'interpeller la Préfecture pour obtenir plus de souplesse dans l'application de cette règle, afin de tenir compte de réalités locales. **M. FÉRAUD** se déclare donc tout à fait favorable au vœu présenté.

Mme PAWLIK estime que M. Le Reste s'avance peut-être un peu sur les engagements pris par Anne Hidalgo lors de sa communication. D'ailleurs, il n'est pas exclu qu'il faille siéger de nouveau sur ce débat d'orientation budgétaire qui a été fait hors du cadre légal.

Sur le fond, la méthode interpelle effectivement. Le groupe Les Républicains a déjà souligné le problème de retard de versement des subventions. Toutefois, le groupe Les Républicains s'abstiendra sur ce vœu dont il estime la rédaction assez polémique. **Mme PAWLIK** ne peut se satisfaire que certains habitants des quartiers du 10^e arrondissement soient sortis de la politique de la Ville.

Le vœu est adopté.

2 abstentions (groupe les Républicains).

Vœu du groupe écologiste relatif au financement de l'entretien de nouveaux espaces de végétalisation parisiens

Considérant l'ambition forte du projet de mandature porté par la gauche et les écologistes pour un Paris plus vert, plus autonome du point de vue de son oxygène et de son alimentation : 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20 000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », le développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine...

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont confirmé cette ambition par leur vote pour les projets de végétalisation et d'agriculture urbaine dans le cadre du budget participatif en 2014 en 2015 : « cultiver dans les écoles », « des jardins et des murs » en 2015, « cultiver en ville » et « du vert à tous les étages » en 2015 ;

Considérant le succès de l'opération « Du vert près de chez moi », et du permis de végétaliser qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens d'être véritablement acteurs de la végétalisation de l'environnement de proximité ;

Considérant les efforts importants des services de la Ville pour mettre en place les 209 points de végétalisation de l'opération « Du vert près de chez moi » avant fin 2015 ;

Considérant que ces nouveaux espaces et points de végétalisation nécessiteront un entretien que les agents de la DEVE n'ont, en l'état, actuel pas les moyens d'assurer, faute de crédits et de personnels ;

Considérant qu'un entretien assuré exclusivement par les Parisiennes et les Parisiens peut-être inconstants dans le temps, notamment lors des périodes de vacances scolaires ;

Considérant la volonté de la Ville de mettre à disposition des Parisiennes et des Parisiens volontaires l'espace disponible pour jardiner au travers de « permis de végétaliser » ;

Considérant l'accompagnement nécessaire pour la réussite de ce dispositif : faire connaître le permis de végétaliser, assurer la coordination des différents services de la Ville intervenant dans l'espace public (DEVE, DPE, DVD, DPP...), suivre les projets et s'assurer du bon état général des espaces pris en charge par les habitants, les conseiller, apporter une aide logistique...

Considérant que l'absence actuelle de volontaires bénévoles pour prendre en charge les nouveaux murs et points de végétalisation ne saurait constituer une raison suffisante pour renoncer à leur implantation ;

Considérant que pour faire pousser une plante, il faut l'arroser ;

Le conseil d'arrondissement, sur proposition des élu-e-s écologistes, demande :

- **Que le prochain budget de la ville tienne compte de l'extension du périmètre d'action de la DEVE qui découle de ces nouveaux projets de végétalisation et augmente son budget de fonctionnement en conséquence ;**
- **Qu'une mission « jardinage » dotée de moyens adaptés vienne compléter dans chaque arrondissement la mise en place d'un comité de végétalisation pour accompagner les projets des habitant-e-s et faciliter leurs démarches ;**
- **Qu'une réflexion sera menée à l'échelle de Paris avec les services de la ville (DEVE, DVD, DPE, DPP), les associations d'habitant-e-s, les instances de démocratie locale, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les entreprises d'insertion, les bailleurs sociaux... sur la répartition des responsabilités et des moyens entre les différents acteurs publics et privés, professionnels et bénévoles qui interviennent pour la végétalisation de Paris, afin d'assurer la pérennité des nouveaux espaces verts gagnés sur le bitume et le béton.**

M. FÉRAUD déclare avoir tout à fait conscience de la nécessité de donner aux arrondissements les moyens d'entretenir la végétalisation mise en œuvre, ce qui ne peut reposer uniquement sur du bénévolat. Monsieur le Maire appelle les élus à approuver ce vœu.

Mme PAWLIK indique que le groupe Les Républicains s'abstiendra. Elle estime que la démarche a été initiée dans le mauvais sens : la végétalisation d'abord et l'entretien ensuite. Il faudrait que les deux aillent de pair. Pour ne pas l'avoir prévu, la majorité est maintenant obligée de déposer un vœu pour l'entretien des nouveaux espaces.

Enfin, **Mme PAWLIK** se déclare sceptique quant à la solution proposée qui consiste à demander aux citoyens de nettoyer eux-mêmes les espaces verts. C'est à se demander à quoi servent les impôts des Parisiennes et des Parisiens.

M. RAIFAUD précise qu'il existe deux démarches parallèles. Concernant l'ambition sur la végétalisation, la majorité n'est pas en retard. La question de l'entretien des projets réalisés en 2015 se posera pour 2016. Le vœu propose que les moyens soient disponibles pour 2016, ce qui paraît être le bon ordre de la démarche.

Concernant l'articulation entre les habitants et les professionnels, **M. RAIFAUD** estime qu'elle tiendra par la bonne coordination. La délibération rappelle que l'absence de bénévolat ne peut être une condition pour ne pas réaliser certains projets. Cependant, il existe des Parisiens qui veulent jardiner et il convient de leur donner les moyens et les espaces pour ce faire. Mme PAWLIK a raison de dire qu'il n'est pas possible de demander aux Parisiens de se substituer aux services de la ville, mais en revanche, il est possible de leur donner les moyens de faire selon leur disponibilité et leur souhait.

*Le vœu est adopté.
2 abstentions (groupe les Républicains).*

Vœu, déposé par les élus EELV, relatif à une végétalisation éphémère de la place de la République.

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la Ville des évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisiens et aux générations urbaines une culture de l'écologie urbaine ;

Considérant la volonté affichée par la Ville d'encourager le développement de projets de végétalisation de l'espace public par les habitants en s'appuyant sur des dispositifs comme le permis de végétaliser ;

Considérant La Fête de la Nature a été créée en 2007 sur l'initiative du Comité français de l'Union internationale de conservation de la nature ;

Considérant que, lors de la Fête de la nature, des milliers de manifestations sont organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers... sur tout le territoire français ;

Aussi, sur proposition des élus EELV, le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **L'esplanade de la République soit transformée en jardin lors de la Fête de la nature ;**

- **Que ce jardin soit créé par l'ensemble des parties prenantes de la végétalisation du domaine public parisien : les associations, les services de la Ville, les jardins partagés ;**
- **Que ce jardin puisse être dans un espace d'exposition de tous les savoir-faire, toutes les expérimentations de végétalisation de l'espace public urbain : d'agriculture urbaine, murs végétalisés, végétalisations innovantes**
- **Qu'un troc de plantes puisse être organisé.**

M. SCHOUTETEN n'a aucune objection contre cette initiative. Le groupe Les Républicains soutiendra ce vœu, tout en estimant que la végétalisation mériterait de se faire un peu plus qu'une seule fois par an.

M. FÉRAUD ne partage pas cet avis. La place de la République est plus végétale qu'elle ne l'était avant les travaux. Le caractère éphémère semble aussi correspondre à la demande des habitants, formulée lors de la concertation, de modularité des espaces. Il serait aussi intéressant d'accentuer la végétalisation de la place lors de la COP 21.

M. SCHOUTETEN, prenant acte de la dernière remarque de M. FÉRAUD, annonce que son groupe s'abstiendra finalement sur ce vœu.

Le vœu est adopté.

2 abstentions (groupe les Républicains).

Vœu déposé par le conseil du 10^e arrondissement, relatif à l'ouverture des sanisettes la nuit.

Considérant que l'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme droit fondamental et humain par les Nations unies ;

Considérant la présence importante de populations sans abris dans notre arrondissement, pour qui ces sanisettes représentent le seul accès aux toilettes ;

Considérant que la fermeture nocturne de ces équipements est un manque aux conséquences sanitaires graves pour les personnes directement pénalisées par ces horaires restreints et inappropriés ;

Considérant que cette situation nuit également aux riverains qui déplorent les problèmes de saleté inévitables tant que les équipements manqueront ;

Considérant que seules 22 des 400 assiettes sont ouvertes 24 h/24 et que la majorité d'entre elles sont inutilisables après 22 heures ;

Considérant que cette situation va à l'encontre des objectifs que s'est fixés la Ville en termes de propreté ;

Le conseil d'arrondissement, sur proposition des élu-e-s EELV, demande :

- **Que les sanisettes de la Ville soient ouvertes par principe 24 h/24, sauf exception justifiée par les caractéristiques de son emplacement ;**
- **Que les horaires de chaque sanisette soient précisés sur les cartes interactives du site de la ville de Paris, et que cette information soit accessible et actualisée régulièrement sur le site opendata.paris.**

Mme FAJGELES, en tant qu'élue en charge de la propreté, se déclare plutôt favorable à cette proposition ; d'autant que la mairie du 10^e a par le passé plusieurs fois formulé cette demande aux services de la Ville. D'ores et déjà, trois sanisettes sont ouvertes 24 h/24 (deux sur le canal Saint-Martin et une sur la place de la République). Il faut noter que c'est la préfecture de police qui demande à la mairie de ne pas laisser ces sanisettes ouvertes en permanence, de crainte que certaines sanisettes soient détournées de leur usage la nuit et demandent une surveillance plus appuyée.

Le groupe socialiste continue néanmoins de soutenir la proposition et votera favorablement à ce vœu.

Mme PAWLIK se déclare plutôt en phase avec la Préfecture de police, craignant également que ces lieux ne soient détournés de leur usage dans certains quartiers.

Le groupe Les Républicains demande par ailleurs des précisions sur les coûts supplémentaires qu'engendrerait une ouverture 24 h/24.

De plus, **Mme PAWLIK** estime que cette ouverture ne doit pas se faire de façon globale, mais doit être réalisée de manière fine ; c'est-à-dire quartier par quartier et donc en lien avec les conseils de quartier.

M. RAIFAUD cite l'exemple de la sanisette de la rue Raoul Follereau, qu'il est mal avisé de fermer la nuit compte tenu de la situation alentour. L'argument de la mairie est donc celui de la propreté ; la Préfecture invoquant la sécurité.

En outre, la demande d'ouverture des sanisettes 24 h/24 a précisément été formulée par l'un des conseils de quartier.

Mme PAWLIK maintient que son inquiétude concerne certains quartiers particuliers, d'où sa demande d'affiner les ouvertures et de ne pas les généraliser par principe. La municipalité serait avisée de consulter les conseils de quartier pour prendre des décisions au cas par cas.

M. FÉRAUD se déclare totalement en phase avec le vœu, bien que la Préfecture ordonne de fermer toutes les sanisettes la nuit. Suite à une intervention d'Anne Hidalgo, il y a quelques mois, relayant d'ailleurs de nombreuses sollicitations de maires d'arrondissement, certaines sanisettes sont exceptionnellement ouvertes la nuit sur les lieux les plus fréquentés, dans l'objectif principal de lutter contre les épanchements d'urine. Il importe de trouver des solutions pratiques, à commencer par les lieux les plus festifs. Monsieur le Maire s'inscrit en

faveur du principe d'ouverture de toutes les sanisettes la nuit et que la fermeture soit l'exception.

Le vœu est adopté.

2 abstentions (groupe les Républicains).

Vœu déposé par Mme PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains, relatif à la valorisation du chômage du canal Saint-Martin

Considérant que le canal Saint-Martin sera mis en chômage durant plusieurs mois entre fin 2015 et début 2016 ;

Considérant qu'il s'agit d'un événement unique qui doit être valorisé et permettre et aux Parisiens de découvrir le canal sous un autre jour et de parcourir son histoire ;

Considérant que Paris accueillera à la même période la COP 21, et que le canal Saint-Martin constitue à ce titre un espace naturel privilégié ;

Considérant que le chômage du canal peut en outre être un moyen de sensibiliser les usagers du site à son respect ;

Considérant qu'il serait donc particulièrement porteur pour le vivre ensemble qu'une série de manifestations soit organisée à cette occasion, impliquant habitants, acteurs associatifs commerçants, et toutes celles et ceux désireux de prendre part à ces événements ;

Considérant qu'à ce stade, la municipalité n'a toutefois pas lancé le projet d'intérêt général ou d'appel à projets autour du chômage du canal, ou en tout cas n'en a pas fait état ;

Considérant que certains collectifs d'habitants ont déjà émis un tel souhait, notamment par le lancement spontané d'appels à projets ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu :

- **qu'un comité de pilotage dédié aux manifestants susceptibles de valoriser la période de chômage du canal Saint-Martin et composé des lieux d'habitants soit mis en place ;**
- **que ce comité établisse une série de propositions susceptibles d'être organisées à cette occasion, permettant la valorisation du site à destination de différents types de public (scolaires, habitants, touristes, etc.) et la sensibilisation de ses utilisateurs à son indispensable préservation (notamment par la mise en place d'actions permettant d'appeler au respect du Canal) ;**

- **qu'une fois les projets élaborés, une campagne d'information soit mise en place, afin de sensibiliser les Parisiennes et Parisiens à l'organisation de ces différents événements.**

M. SIMONDON informe le conseil que les travaux de rénovation du canal Saint-Martin ont déjà commencé au niveau de la dernière écluse (port de l' Arsenal) et dureront jusqu'en décembre. Les travaux se poursuivront de début janvier à début avril, entre les écluses de la place de la bataille de Stalingrad et celle du Faubourg-du-Temple.

Une exposition sera réalisée sur l'histoire du canal, en lien avec l'association Histoire et Vie du 10^e. Toute la communication autour du canal prendra en compte les problèmes des usages et des nuisances. La communication est prévue en direction des riverains, des commerçants et des opérateurs touristiques.

La majorité partage l'objectif que cette période permette une mise en valeur du canal. Toutefois, la majorité ne souhaite pas entrer dans une structure trop rigide de comité de pilotage et donc ne souhaite pas maintenir ce vœu sous cette forme.

M. ALGRAIN estime que la communication autour de ce type d'événement festif se programme plusieurs mois à l'avance. Il serait irrespectueux vis-à-vis des artistes de leur demander de travailler dans l'urgence.

Mme PAWLIK objecte que la majorité n'a jamais fait état « d'un moment de festivités qui serait à préparer conjointement ». Ce vœu était surtout l'occasion de mettre ce sujet sur la place publique, de manière à savoir ce qui était en préparation. Mme PAWLIK regrette qu'un certain nombre d'habitants et de collectifs n'aient pas été associés à ce projet.

M. FÉRAUD confirme qu'en l'espèce, la majorité ne souhaitait pas particulièrement travailler sous forme participative. Il est quoi qu'il en soit trop tard pour engager une telle démarche.

Le groupe PS votera contre ce vœu.

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains, relatif à la valorisation du tissu commerçant et artisanal du 10^e arrondissement à l'occasion des fêtes de fin d'année

Considérant la très grande diversité et la qualité des commerces des artisans du 10^e arrondissement ;

Considérant la valorisation du travail de ces mêmes commerçants et artisans comme bénéfique au 10^e arrondissement dans son ensemble, et profitable aux visiteurs comme aux habitants ;

Considérant que nombre de ces visiteurs transitent par les gares en direction du centre de Paris et des lieux touristiques et commerciaux ;

Considérant que retenir dans le 10^e ces visiteurs en transit depuis ou vers les gares du Nord et de l'Est permettrait une diversification de la clientèle comme de l'offre, et permettrait un épanouissement du tissu commercial également disponible pour la clientèle locale ;

Considérant que la période des fêtes de fin d'année revêt une importance toute particulière pour l'activité commerciale et économique, mais aussi pour la découverte de produits de qualité commercialisés en circuits courts ;

Considérant le succès des initiatives commerçantes des types en direct, « marché de Noël » et autres marchés artisanaux et/ou de bouche ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu :

Le maire du 10^e arrondissement de Paris prene des initiatives visant à :

- **Accompagner des initiatives commerçantes et artisanales de valorisation des produits et des savoir-faire du 10^e arrondissement, notamment en simplifiant et en facilitant les démarches visant à organiser des animations commerciales sur le pas-de-porte durant la période spécifique aux fêtes de fin d'année ;**
- **Mettre en œuvre des micros marchés de bouche, artisanaux et culturels de fin d'année par exemple sur les parvis des Gares du Nord et de l'Est, de Saint-Laurent et aux abords du square Alban Satragne, en descendant le boulevard magenta et la rue du faubourg Saint-Martin, autour de Jacques Bonsergent et de la rue de Lancry et à proximité des portes Saint-Martin et Saint-Denis.**

Mme DUVERLY indique que de nombreux lieux cités dans la délibération ne peuvent pas faire l'objet d'installation de micromarchés, comme les pas-de-porte. Les commerçants utilisent leur terrasse à leur gré et sans demander d'autorisation particulière. De même que les commerçants volants ont tout à fait le droit de s'installer à côté du marché couvert (sous réserve de l'accord du comité de marché).

La Préfecture de police refuse toute installation sur le parvis de la Gare du Nord, qu'elle soit temporaire ou de plus longue durée.

La Gare de l'Est quant à elle accueille un marché artisanal sur son parvis. Il est possible de louer l'espace, mais il est très onéreux.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le curé de l'église Saint-Laurent accepterait d'accueillir des activités de type économique sur le parvis.

Mme DUVERLY rappelle que les commerçants peuvent se regrouper en groupes temporaires et organiser des vitrines communes (avec l'aide gratuite de la Chambre de commerce), faire des illuminations en association, faire des vitrines sans passer par des illuminations, utiliser les espaces existants.

Mme PAWLIK prend l'exemple concret de commerçants souhaitant organiser des animations devant leur commerce pendant les fêtes de fin d'année (ex. vente de vin chaud). Pour réaliser une telle opération, les démarches administratives sont extrêmement lourdes. L'idée de ce vœu est de faciliter les démarches des commerçants à des périodes particulières.

Sur les micromarchés, les Républicains restent ouverts quant aux localisations possibles et attendent avec impatience les propositions de la majorité en la matière.

M. FÉRAUD précise avoir demandé le déplacement du Food truck du parvis de l'église Saint-Laurent, suite aux protestations du curé de la paroisse.

L'équipe municipale s'efforce d'apporter son soutien aux commerçants des marchés Saint-Quentin et Saint-Martin, dans le respect de l'intérêt général.

Monsieur le Maire préconise l'abstention sur ce vœu. Il convient qu'en période de fêtes, l'administration et la Préfecture de police soient un peu plus souples à l'endroit des commerçants – dans la mesure des responsabilités respectives.

Le vœu est rejeté.

M. RAIFAUD justifie le vote négatif du groupe écologiste comme suit : la proposition de Mme PAWLIK consiste à augmenter le niveau de commercialisation de l'espace public et aller vers une saturation de la proposition commerciale.

Mme PAWLIK remercie Monsieur le Maire du 10^e de s'être abstenu.

Il faut aussi savoir faire confiance aux commerçants de l'arrondissement pour respecter les espaces et leur clientèle. Il est dommage que le conseil ne puisse trouver de consensus sur ce point.

Vœu présenté par la majorité municipale du 10^e, relatif à la situation de la place Raoul Follereau

Chaque soir, des exilés, afghan pour la plupart, vient s'installer place Raoul Follereau et avenue de Verdun pour y passer la nuit.

Tous les matins, les services de police interviennent pour que les lieux soient libérés et que les agents de propreté de la Ville puissent procéder à leur nettoyage.

Cette situation, qui s'est déjà produite par le passé à cet endroit, n'est satisfaisante ni pour les réfugiés, qui dorment à même le sol dans des conditions de confort et d'hygiène déplorables, ni pour les riverains.

Considérant la nécessité, devenue urgente à l'approche de l'hiver, de prendre en charge les réfugiés présents dans le 10^e arrondissement autour de la place Raoul Follereau,

Considérant l'annonce du 10 septembre dernier de l'ouverture de sept nouveaux centres d'hébergement à Paris pour permettre l'accueil des réfugiés, dont un dans le 10^e arrondissement ;

Le conseil municipal du 10^e arrondissement, sur proposition de la majorité municipale, demande :

- Que la situation de la place Raoul Follereau soit prise en compte avec la plus grande attention par les autorités de l'État, comme sur les autres sites parisiens ;
- Que les réfugiés qui dorment place Raoul Follereau soient considérés comme prioritaires pour accéder aux centres d'hébergement qui doivent ouvrir, notamment dans le 10^e arrondissement, et qu'ils bénéficient d'une prise en charge globale, nécessaire pour trouver une solution pérenne.

Mme PAWLIK indique que le groupe Les Républicains votera en faveur de ce vœu, car les élus Républicains portent cette demande depuis plusieurs mois.

Toutefois, **Mme PAWLIK** comprend mal que le Maire du 10^e arrondissement doive déposer un vœu pour interpeller la Ville de Paris et les services de l'État de sorte à trouver des solutions sur une situation qui perdure depuis 7 ans.

Le vœu demande que les réfugiés qui dorment sur la place Raoul Follereau soient considérés comme prioritaires. **Mme PAWLIK** y voit un possible effet pervers, dans le sens où les réfugiés pourraient en déduire que le fait de dormir sur la place Raoul Follereau permettrait d'obtenir un hébergement plus rapide. Tout réfugié éligible au droit d'asile doit pouvoir être hébergé dignement à Paris.

Mme PAWLIK demande enfin un calendrier précis à communiquer aux habitants du 10^e sur le sujet et un engagement ferme de la majorité à prendre des mesures de manière à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles installations sur la place Raoul Follereau.

Sous ces conditions, le groupe Les Républicains votera pour ce vœu.

M. Le RESTE pense que ce vœu est important pour le 10^e et pour saisir le Conseil de Paris et la Préfecture de police. Aussi se réjouit-il d'entendre la volonté de Mme PAWLIK de protéger les réfugiés, évolution qui contraste nettement avec les débats du Conseil de Paris lorsqu'il a été fait état de l'évacuation du campement du boulevard de La Chapelle. MM. GOASGUEN et GOUJON ont déclaré que « ceux qui protégeaient les réfugiés aujourd'hui allaient fabriquer de futurs terroristes ».

Mme PAWLIK objecte que sa position sur cette question n'a pas évolué depuis plusieurs conseils d'arrondissement.

M. GOUJON s'était opposé à l'installation d'un centre d'hébergement dans le 15^e arrondissement, au motif qu'une crèche était prévue à ce même emplacement et qu'aucune concertation avec le maire d'arrondissement n'a eu lieu.

M. Le RESTE maintient que les propos qu'il a cités ont bel et bien été tenus au Conseil de Paris.

M. RAIFAUD indique que le groupe écologiste est totalement partie prenante de ce vœu. La situation nécessite des réponses adaptées et des priorités doivent être données.

M. FÉRAUD fait observer que la place Raoul Follereau est un lieu de passage et de séjour temporaire pour de nombreuses personnes à la rue et elle risque de le rester étant donné sa configuration.

Face à cette situation, il faut être pragmatique en prévoyant la mise à l'abri des personnes présentes. Si la Préfecture de police ne sécurise pas le site par une présence policière conséquente, il sera réoccupé. L'intervention est une demande portée par Monsieur le Maire. Il ne peut toutefois pas s'engager à la place du Préfet de police.

M. FÉRAUD réaffirme son souhait que la mise à l'abri des personnes présentes soit suivie de mesures permettant d'éviter de nouvelles installations. Il réaffirme également l'importance de souligner le caractère prioritaire de l'intervention sur la place Raoul Follereau.

Pour éviter des effets d'appels d'air depuis d'autres quartiers de Paris, **M. FÉRAUD** ne communiquera pas le calendrier des dates de mise à l'abri.

Enfin, **M. FÉRAUD** évoque des difficultés juridiques tenant au fait que ces personnes ne sont pas demandeuses d'asile – sauf exception. Il faut donc les mettre à l'abri au préalable et voir ensuite si elles sont prêtes à s'engager dans ce parcours, plutôt que conditionner leur hébergement à l'existence d'une demande d'asile.

Sur le fond, ce ne serait rendre service ni aux migrants ni aux riverains que d'opter pour une installation régulière.

Mme PAWLIK comprend l'argument visant à ne pas communiquer sur une date d'évacuation. Mme PAWLIK s'inquiète néanmoins que ce vœu doive passer au Conseil de Paris, ce qui allongera d'autant le délai d'intervention. Il faudrait tout de même pouvoir donner une date approximative aux habitants de sorte qu'ils sachent que, dans un mois ou un mois et demi, la situation sera réglée. Aujourd'hui, la tension est à son paroxysme.

M. FÉRAUD souhaiterait un règlement de la situation pour le courant du mois de novembre. Si ces mises à l'abri n'intervenaient pas dans les 15 jours qui viennent, comme cela est

probable, il sera d'autant plus nécessaire de bénéficier du poids politique d'un vœu adopté au Conseil de Paris – pour que les mises à l'abri puissent intervenir peu après.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h 51.